



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **BILAN DES DISPOSITIFS D'AIDES AUX INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES**

**Rapport n° 25033**

établi par

**Anne SANDER**

Inspectrice

**Arnaud MARTRENCAR**

Inspecteur général

**Février 2026**

**CGAAER**

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

*Le présent rapport est un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) régi par les dispositions du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services. Il exprime l'opinion des membres du CGAAER qui l'ont rédigé en toute indépendance et impartialité comme l'exigent les règles de déontologie qui leur sont applicables en application de l'article 17 du décret sus cité. Il ne présage pas des suites qui lui seront données par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.*

# SOMMAIRE

RESUME.....	6
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	7
1. LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN FRANCE .....	8
1.1. Etat général du secteur.....	8
1.2. Les acteurs publics .....	12
1.2.1. Le Ministère de l'Agriculture .....	12
1.2.2. Le Ministère de l'Economie .....	12
1.2.3. Le Ministère chargé du Commerce.....	12
1.2.4. Les opérateurs de l'Etat .....	12
1.3. Les acteurs privés .....	13
1.3.1. Les représentants professionnels du secteur agroalimentaire .....	13
1.3.1.1. L'ANIA.....	13
1.3.1.2. La Coopération Agricole.....	13
1.3.1.3. La FEEF.....	13
1.3.1.4. PACTALIM .....	13
1.3.1.5. L'ILEC .....	13
1.3.1.6. L'ACTIA.....	13
1.3.2. Les entreprises.....	14
1.4. Les acteurs mixtes public-privé.....	14
2. LES DISPOSITIFS D'AIDE .....	15
2.1. Les programmes d'investissement d'avenir PIA 1 à 4 .....	15
2.1.1. PIA 1 .....	15
2.1.2. PIA 2 .....	16
2.1.3. PIA 3 .....	16
2.1.4. PIA 4 .....	16
2.2. Le Plan de Relance .....	16
2.3. France 2030 .....	17
2.4. La Planification écologique .....	18
2.5. Les dispositifs d'aide de la BPI .....	19
2.6. Les dispositifs de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie .....	19
2.7. Les dispositifs de l'Agence Nationale de la Recherche.....	19
2.8. Les crédits d'impôts .....	20
2.8.1. Le crédit d'impôt recherche .....	21
2.8.2. Le crédit d'impôt innovation.....	21

2.9. Les exonérations de cotisations sociales .....	21
2.10. Autres crédits d'Etat pour la recherche .....	22
2.11. Les Fonds gérés par les Régions .....	22
3. BILAN ET ANALYSE DES IMPACTS DES DISPOSITIFS D'AIDE .....	23
3.1. Bilans et évaluations déjà conduites .....	23
3.1.1. Les travaux du CSIA .....	23
3.1.2. Les travaux de la Cour des comptes .....	23
3.1.3. Le rapport du CGAAER portant sur l'évaluation des apports du PIA aux politiques publiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation .....	24
3.1.4. L'évaluation du Plan de Relance réalisée par le comité d'évaluation .....	24
3.1.5. Le rapport de 2025 du Sénat sur les aides publiques aux entreprises .....	24
3.1.6. Données transmises par des entreprises bénéficiaires.....	25
3.2. Bilan effectué par la mission .....	25
3.2.1. Bilan financier.....	25
3.2.1.1. Bilan global PIA 1, 2 et 3 pour le secteur agroalimentaire (données SGPI) ...	25
3.2.1.2. Bilan global Plan de relance pour le secteur agroalimentaire (données FAM)	25
3.2.1.3. Bilan global France 2030 et PIA 4 pour le secteur agroalimentaire (données SGPI) .....	26
3.2.2. Bilan qualitatif.....	26
3.2.2.1. Indicateurs de réussite .....	26
3.2.2.2. Accompagnement des porteurs de projets .....	28
3.2.2.3. Taille des entreprises .....	29
3.2.2.4. La modernisation.....	30
3.2.2.5. Le contrat de filière.....	31
3.2.3. Des projets emblématiques dans l'IAA .....	31
3.2.3.1. L'industrie de la viande.....	31
3.2.3.2. L'industrie de la pomme de terre .....	32
3.2.3.3. Les protéines végétales .....	33
3.2.3.4. Les ferments du futur .....	34
3.2.3.5. Les insectes .....	35
CONCLUSION.....	37

ANNEXES .....	38
Annexe 1 : Lettre de mission .....	39
Annexe 2 : Note de cadrage .....	42
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées et auditionnées .....	44
Annexe 4 : Liste des sigles utilisés .....	49
Annexe 5 : Trame d'entretien avec les opérateurs.....	51
Annexe 6 : Objectifs et financements prévus dans France 2030 .....	53
Annexe 7 : France 2030 : dispositifs agriculture/alimentation .....	54
Annexe 8 : PIA 1,2,3.....	55
Annexe 9 : PIA 4, France 2030 .....	56
Annexe 10 : PIA ANR.....	57
Annexe 11 : Des projets emblématiques .....	58
Annexe 12 : Bibliographie .....	64

## RESUME

Le secteur agroalimentaire en France reste un secteur majeur de l'industrie française avec près de 470 000 emplois équivalents temps plein dont 57 000 dans le secteur des boissons. Le chiffre d'affaires annuel approche les 250 milliards d'euros. Si les paramètres économiques sont en progression depuis une dizaine d'années, la balance commerciale du secteur s'est détériorée sur la même période et présente désormais un solde négatif de près de 10 milliards d'euros, alors que les professionnels estiment que la marge des entreprises et leur capacité d'innovation et d'investissement sont directement liées à leur part de marché à l'export. Sur les 20 000 entreprises agroalimentaires recensées, 17 000 sont de très petites entreprises qui produisent environ 2 % du chiffre d'affaires du secteur. Différents dispositifs d'aides publiques existent pour soutenir l'économie dont les plus importants sont : le crédit d'impôt recherche (environ 150 M€ par an) et les différents programmes d'investissement d'avenir mis en place depuis 2010 (58 M€/an d'engagement). Le dispositif d'aide le plus important revient aux exonérations de cotisations sociales qui représentent près de 2,3 Md€ en 2022 pour le secteur avec une forte progression, non spécifique à l'agroalimentaire, de l'aide qui était de 863 M€ en 2012. Il apparaît aux missionnés que les aides aujourd'hui accordées au secteur, et qui représentent au global environ 1 % du chiffre d'affaires total, ne sont pas suffisamment suivies en termes d'efficacité sur les paramètres macroéconomiques des entreprises aidées. De plus, l'enquête a révélé que la plupart des très petites entreprises du secteur ne dégagent pas la marge suffisante pour robotiser et moderniser les process industriels. Le suivi particulier de quelques projets emblématiques ayant été soutenus par les programmes d'investissement d'avenir a permis de mettre en avant certains succès d'investissements importants, créateurs d'activité économique, qui n'auraient pas pu être réalisés sans ce soutien mais aussi des échecs.

La mission formule donc plusieurs recommandations visant à mieux piloter les indicateurs macroéconomiques des entreprises aidées et à mettre en place une base de données nationale regroupant l'ensemble des aides publiques accordées aux entreprises afin de faciliter le suivi des dispositifs et de leurs bénéficiaires. Pour permettre au secteur de regagner des parts de marché à l'international par une amélioration de la compétitivité, la mission recommande de constituer un fonds d'aide pour soutenir la robotisation des entreprises, de simplifier les dispositifs d'accompagnement qui sont aujourd'hui inaccessibles pour certaines d'entre elles et encourage les associations représentant les très petites entreprises à travailler à la mutualisation de capacités d'ingénierie de projet qui permettrait aux TPE-PME d'émarger plus efficacement aux dispositifs d'aide. Une attention particulière devra être apportée au choix des filières soutenues et le nouveau contrat de stratégie de filière devrait être finalisé rapidement avec toutes les parties prenantes.

Enfin, les services instructeurs se verraient utilement doter des compétences nécessaires à l'expertise des données économiques prévisionnelles présentées par les porteurs de projet.

**Mots clés : Industries agroalimentaires – Programmes d'investissement d'avenir – Evaluation – Crédit impôt recherche – Dispositifs d'aides – FEADER – FEDER – France Relance – France 2030 – Exonérations de cotisations sociales**

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

- R1.** Mettre en place un suivi effectif des indicateurs de performance des projets soutenus et conditionner la poursuite des financements à la vérification d'une évolution favorable de ces indicateurs. Veiller à ce que les indicateurs choisis puissent être collectés aisément et ne retardent pas la procédure de paiement
- R2.** Pour assurer un meilleur pilotage stratégique de la filière et des nombreux dispositifs de financement ainsi que pour éviter les risques de double financement, mettre en place une base de données nationale unique de l'ensemble des aides publiques perçues par les entreprises qui facilitera, de surcroît, l'établissement des bilans financiers
- R3.** Simplifier les dispositifs d'aide afin de permettre aux entreprises disposant de peu de capacités en ingénierie de projet de répondre aux appels à projet
- R4.** Engager une réflexion avec les représentants des petites entreprises de l'agroalimentaire pour voir comment doter leurs adhérents de capacités en ingénierie de projet et les inciter à répondre aux appels à projets publiés.
- R5.** Bâtir un mécanisme de soutien à l'investissement pour robotiser et améliorer la compétitivité des entreprises agroalimentaires. Anticiper une montée en compétences des personnels qui devront maîtriser les nouveaux équipements, en encourageant les TPE à organiser des formations communes
- R6.** Finaliser avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2026 le contrat de stratégie de filière en cours de discussion, en associant toutes les parties, en identifiant les thèmes prioritaires à développer dans les prochaines années, en encourageant la consolidation des entreprises et en veillant au suivi des indicateurs de mise en œuvre
- R7.** Pour éviter les échecs, les directions en charge des choix gagneraient à mieux identifier les filières stratégiques à soutenir, en tenant compte des besoins de souveraineté alimentaire, des capacités de production, des marchés en France et l'international, du maillage du territoire et des capacités de R&D existantes et à développer. Les comités d'experts chargés d'évaluer les dossiers et les services instructeurs devraient se former pour acquérir la capacité à vérifier le côté réaliste des perspectives annoncées par le porteur de projet au moment du dépôt de la demande de financement du projet (en termes de recrutements ou et d'évolution des paramètres économiques).

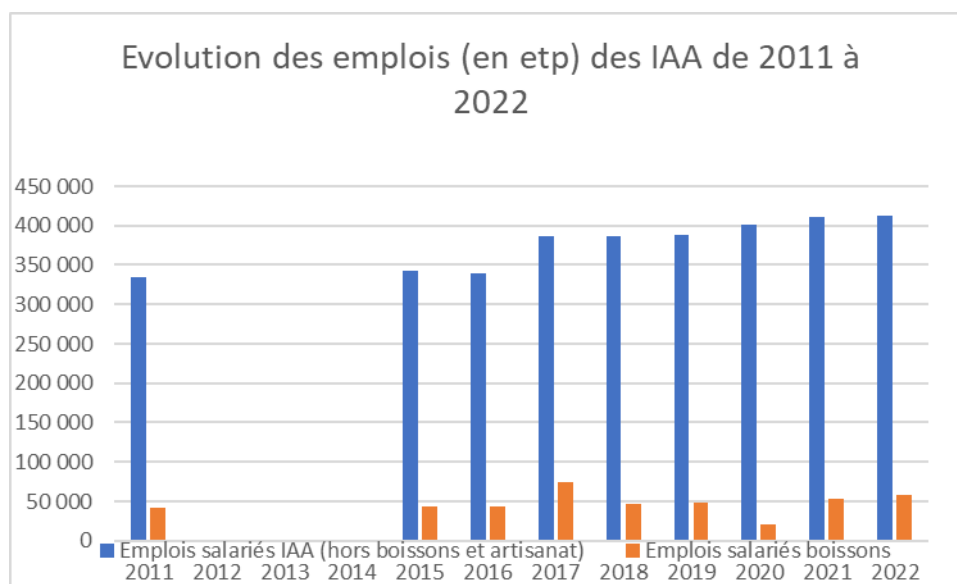
# 1. LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN FRANCE

## 1.1. Etat général du secteur

Les statistiques Agreste publiées régulièrement par le service statistique du Ministère en charge de l'agriculture permettent de suivre les principaux indicateurs économiques du secteur. Elles sont résumées dans les graphiques 1 à 5. Les statistiques sont annuelles depuis 2015 et on dispose des données pour l'année 2011, au début de la mise en place des programmes d'investissement d'avenir.

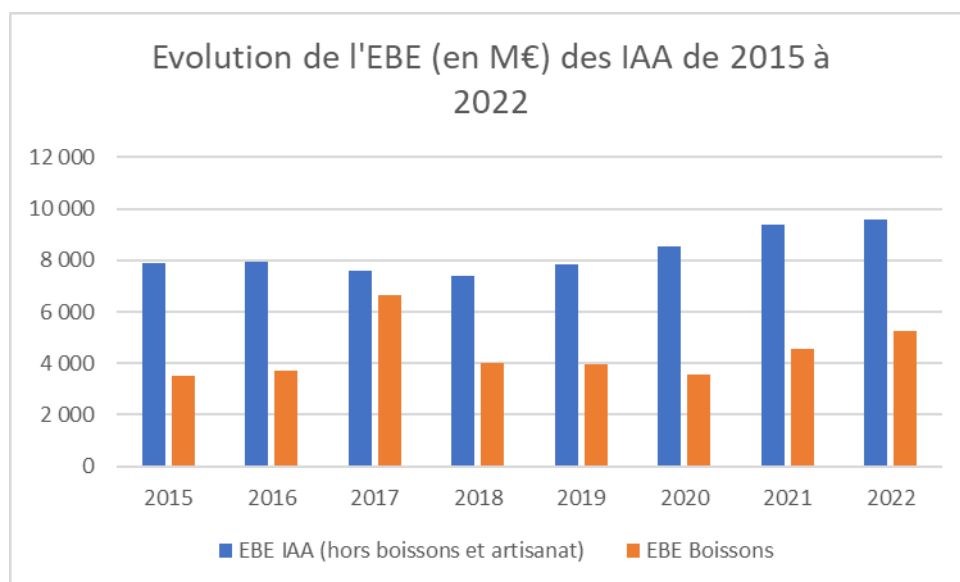
L'emploi dans les IAA hors boissons progresse régulièrement depuis 2011 ; le nombre d'équivalents temps plein est ainsi passé de 334 573 ETP (équivalents temps plein) en 2011 à 412 553 ETP en 2022. Dans le secteur de la fabrication des boissons, la progression est aussi continue, mise à part une baisse notable en 2020, année de la pandémie du COVID et de progression du chômage. Le nombre d'équivalents temps plein est passé de 41 166 ETP en 2011 à 57 655 ETP en 2022.

Graphique 1 (source Agreste)



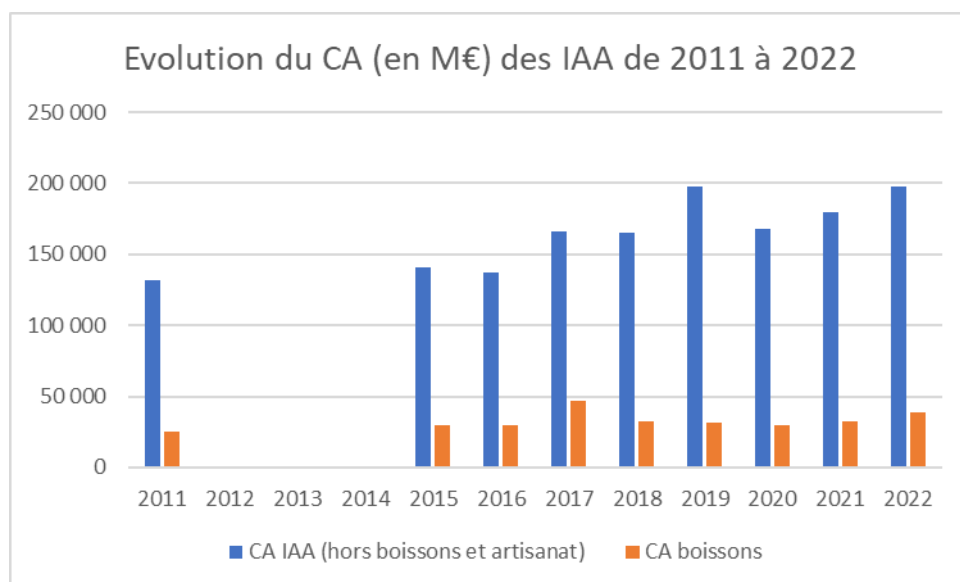
L'évolution des principaux paramètres économiques du secteur depuis 2011, indique une augmentation continue du chiffre d'affaires (CA) et de l'excédent brut d'exploitation (EBE).

Graphique 2 (source Agreste)



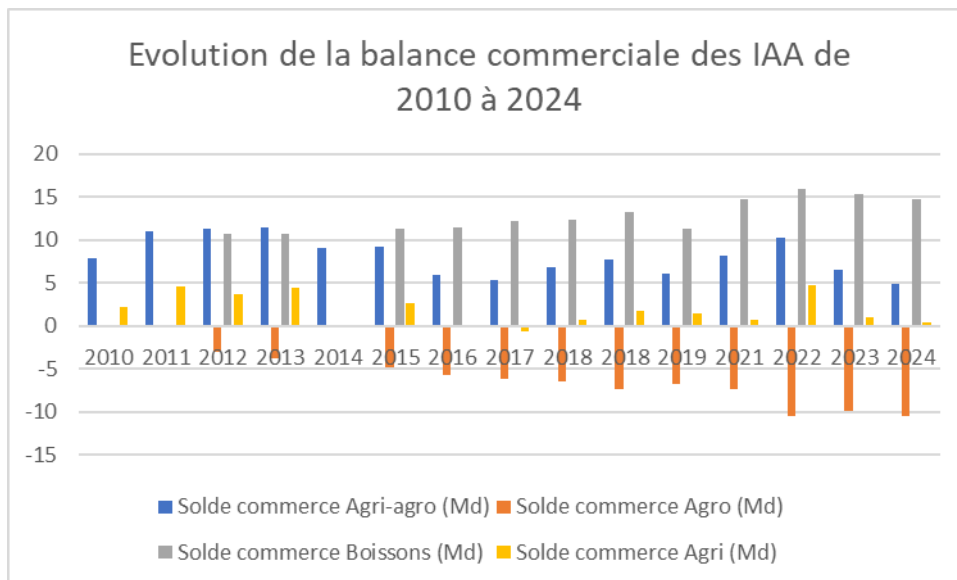
Pour l'année 2023, les données trimestrielles de l'INSEE font état d'une progression de 51,1 % de l'EBE par rapport à 2022. L'ILEC (Institut de liaisons des entreprises de consommation), quant à lui, estime que ses adhérents du secteur de l'IAA n'ont vu leur EBE progresser que de 10,6 %.

Graphique 3 (Agreste)



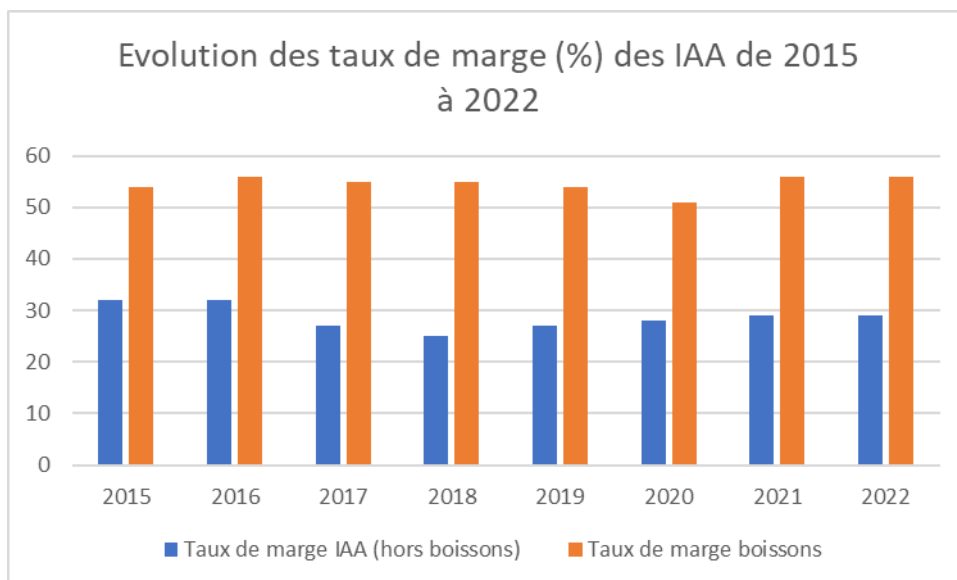
En revanche, les données sur les échanges extérieurs montrent une dégradation progressive de la balance commerciale du secteur, sauf pour les boissons qui progressent jusqu'en 2022 puis régressent légèrement.

Graphique 4 (source DG Trésor)



Les taux de marge brute évoluent peu dans le secteur des IAA de 2015 à 2022 mais restent néanmoins faibles hors boissons.

Graphique 5 (Agreste)



Néanmoins, ces paramètres dépendent de la taille des entreprises. Ainsi, selon l'INSEE (2024), le taux de marge des entreprises organisées en groupe augmente entre 2019 et 2022 (+3,6 points), tandis que celui des entreprises indépendantes baisse (-1,3 point).

Des rapports récents du CGAAER (notamment le rapport n° 23066 de Hervé Lejeune et Nicolas Mazières, 2024) ont compilé les données récentes. Il en ressort principalement les conclusions suivantes.

*La fragilité économique des industries alimentaires, composées à 98 % de PME, est structurelle et leur flux de trésorerie (cash-flow) est inférieur à la moyenne européenne. Depuis dix ans, les marges des industries alimentaires sont en baisse. Le redressement observé depuis 2021 masque une divergence entre la progression des marges de l'artisanat alimentaire et le recul de celles des industriels.*

*Les IAA font par ailleurs face à une difficulté d'attractivité : 30 000 emplois étaient non pourvus dans l'industrie agroalimentaire en 2020, contre 10 000 en 2013. Elles sont notamment défavorisées, comparativement à d'autres industries, par des rémunérations peu attractives, une forte saisonnalité de ces emplois et une faible attractivité des localisations, en périphérie urbaine ou en milieu rural.*

*En ce qui concerne la balance commerciale, une augmentation des exportations entraîne mécaniquement des bénéfices supplémentaires pour les entreprises. Ceux-ci se traduisent par une hausse de leurs capitaux propres, de leurs investissements et de leur masse salariale. Les salariés, l'Etat, l'économie nationale et les consommateurs en sont les premiers bénéficiaires. A l'inverse, une baisse des exportations se mue en pertes économiques majeures pour les entreprises concernées. Leur trésorerie se dégrade, les investissements sont réduits, les emplois menacés. Un cercle vicieux s'enclenche alors, menaçant la compétitivité future » (Etude ASTERès, 2024).*

*Le coût des transitions environnementales nécessaires (décarbonation, innovation dans les emballages, investissement pour la réutilisation des eaux usées, etc.) augmente en raison d'une anticipation insuffisante liée à la faiblesse de l'autofinancement et du fort impact du changement climatique (renchérissement coût de l'énergie et rareté de l'eau notamment). Il a été rapporté aux missionnés qu'il y avait également un besoin important de mise aux normes des appareils de froid. L'importance de ces investissements non compétitifs, sans gains de productivité, explique la diminution ou la stabilisation des investissements industriels (mécanisation, robotisation) pourtant nécessaires pour s'adapter au manque de main d'œuvre notamment et des investissements en RD (développement Novel Food et protéines de substitution).*

*Dès lors, de nombreuses petites IAA ne résistent pas au manque de compétitivité par rapport à d'autres IAA européennes ou ne peuvent faire face aux renchérissements (due à la rareté) des matières premières agricoles notamment françaises. Elles ne peuvent réaliser les investissements minimums nécessaires à leur survie. Ce qui se traduit par des outils industriels vieillissants. D'après l'enquête réalisée auprès de ses membres par l'ANIA et reprise dans son Baromètre économique 2024, il ressort que l'âge moyen des installations dans l'IAA se situe à 17 ans et que 1/3 des installations ont plus de 25 ans.*

*Pour faire face, des IAA plus importantes se forment alors par regroupement ou reprises d'activités et de sites avec l'aide des pouvoirs publics locaux. Ces nouveaux leaders ont davantage les moyens de résister et d'accéder aux financements, notamment privés, ce qui leur permet de mieux résister à la concurrence sur les prix et d'être partie prenante dans des montages juridiques et financiers pour la structuration de nouvelles filières émergentes (à la fois sur de nouveaux produits et sur de nouvelles cultures rendues possibles par le changement climatique).*

*Dans son scénario positif, l'étude ASTERès postule « une hausse de la production pour récupérer les parts de marché perdues à l'export depuis 2010, ce qui impliquerait une augmentation des investissements de 4,6 à 7,7 milliards d'euros sur une même période de douze ans, stimulant la compétitivité, et des entraînements totaux de plus de 75 000 emplois, 24 milliards d'euros d'activité, 9 milliards d'euros de valeur ajoutée et presque 3,5 milliards d'euros de recettes publiques par an ».*

## **1.2. Les acteurs publics**

Le secteur agroalimentaire en France occupe une place à part car il se trouve à cheval entre le secteur amont, agricole, suivi par le Ministère en charge de l'agriculture et le secteur industriel suivi par le Ministère en charge de l'industrie.

### **1.2.1. Le Ministère de l'Agriculture**

L'intitulé du Ministère a inclus l'agroalimentaire de 2012 à 2017. Un Ministre délégué à l'agroalimentaire a été nommé de 2012 à 2014. Une délégation interministérielle à l'agroalimentaire et à l'agro-industrie, dépendant des Ministres en charge de l'agriculture et de l'industrie, a été créée en 2005 et remplacée en 2015 par la délégation ministérielle aux industries agroalimentaires, dépendant exclusivement du Ministre en charge de l'agriculture. En octobre 2025, le Ministère reprend l'IAA dans son intitulé et devient le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

### **1.2.2. Le Ministère de l'Economie**

Le secteur industriel a disposé d'un Ministère à part entière jusqu'en 1997, date à laquelle il a été intégré au Ministère en charge de l'économie. Le secteur agroalimentaire est suivi par la sous-direction des industries de santé, des biens de consommation et de l'agroalimentaire de la direction générale des entreprises.

### **1.2.3. Le Ministère chargé du Commerce**

Le bureau des échanges extérieurs de la Direction Générale du Trésor élabore chaque année depuis 2015 un rapport sur le commerce extérieur de la France qui inclut la balance commerciale du secteur agroalimentaire.

### **1.2.4. Les opérateurs de l'Etat**

L'Etat a confié l'instruction des programmes d'investissements d'avenir à plusieurs opérateurs, le Secrétariat général pour les investissements jouant le rôle d'ensemblier. Ces opérateurs sont l'Agence nationale de la recherche, pour tous les projets de recherche et d'innovation, l'ADEME, pour les projets de décarbonation, la Banque des territoires pour les projets régionaux, la Banque publique d'investissement pour les projets industriels nationaux et FranceAgriMer pour les projets agricoles et agroalimentaires. La frontière entre ces opérateurs est néanmoins mouvante ; par exemple, en ce qui concerne, les appels à projets « résilience et capacité agroalimentaire », l'instruction de la première vague a été faite par FranceAgriMer alors que les vagues suivantes ont été instruites par la BPI.

## **1.3. Les acteurs privés**

### **1.3.1. Les représentants professionnels du secteur agroalimentaire**

#### **1.3.1.1. L'ANIA**

L'association nationale des industries alimentaires créée en 1968 rassemble 32 syndicats métiers, 16 associations régionales et 6 membres associés. Elle revendique représenter 20 000 entreprises en France.

#### **1.3.1.2. La Coopération Agricole**

C'est une fédération nationale de coopératives agricoles, agroalimentaires, agro-industrielles et forestières qui promeut le modèle coopératif agricole. Elle est composée de 7 sections métiers (luzerne, animal, nutrition animale, grains, lait, vigne et betterave), de fédérations régionales, d'une section transversale (compétitivité et transition) et de directions fonctionnelles. La fédération revendique un chiffre d'affaires annuel de 114 Md€ pour ses adhérents.

#### **1.3.1.3. La FEEF**

La Fédération des entreprises et entrepreneurs de France représente les PME-ETI industrielles fournisseurs de la distribution depuis 1995. Elle revendique 1 100 adhérents représentant un chiffre d'affaires de 22 Md€.

#### **1.3.1.4. PACTALIM**

C'est une association loi 1901 qui se veut la voix des PME/ETI du secteur alimentaire.

#### **1.3.1.5. L'ILEC**

L'Institut de liaisons des entreprises de consommation rassemble 110 entreprises leaders dans la grande consommation, dont 75 % dans le domaine de l'agroalimentaire. Elles commercialisent des produits alimentaires et non alimentaires de marques.

#### **1.3.1.6. L'ACTIA<sup>1</sup>**

C'est le réseau français des instituts techniques de l'agroalimentaire qui fédère et anime l'activité des 15 instituts techniques agroalimentaires (ITAI) dans des domaines aussi variés que le vin, les biscuits, la cosmétique ou la pharmacie, ainsi que les centres interfaces grâce auxquels l'ACTIA fait le lien entre les besoins des entreprises, les différents instituts et centres partenaires qui regroupent 1 200 chercheurs, ingénieurs et techniciens. L'ACTIA coordonne aussi des projets de recherche nationaux et européens et réalise de la veille scientifique et technique.

---

<sup>1</sup> Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire

### **1.3.2. Les entreprises**

Dans les années 1960, le secteur agroalimentaire était déjà essentiellement composé de très petites entreprises. En 1966, sur près de 26 700 entreprises des industries agricoles et alimentaires, 70 % ont 5 salariés ou moins et emploient 4,3 % des salariés du secteur (INSEE, 1970). La commission des Industries agricoles et alimentaires du IV<sup>e</sup> Plan (1962-1965) affirme qu'il faut « faire prendre conscience [aux] entreprises traditionnelles et notamment familiales de l'obligation où elles se trouvent de se transformer ou de disparaître ». En 2025, l'association Pactalim estime qu'il y a 3 000 entreprises PME/ETI (57 % du CA du secteur) qui dépendent beaucoup du marché national, 17 000 TPE qui font 2 % du CA du secteur et 10 grandes entreprises qui font 40 % du CA du secteur.

Le secteur agroalimentaire est depuis des décennies le 1<sup>er</sup> secteur industriel en termes d'emploi. 470 208 équivalents temps plein sont recensés en 2022 dont 57 655 dans la fabrication des boissons et 412 553 dans l'agroalimentaire hors boissons.

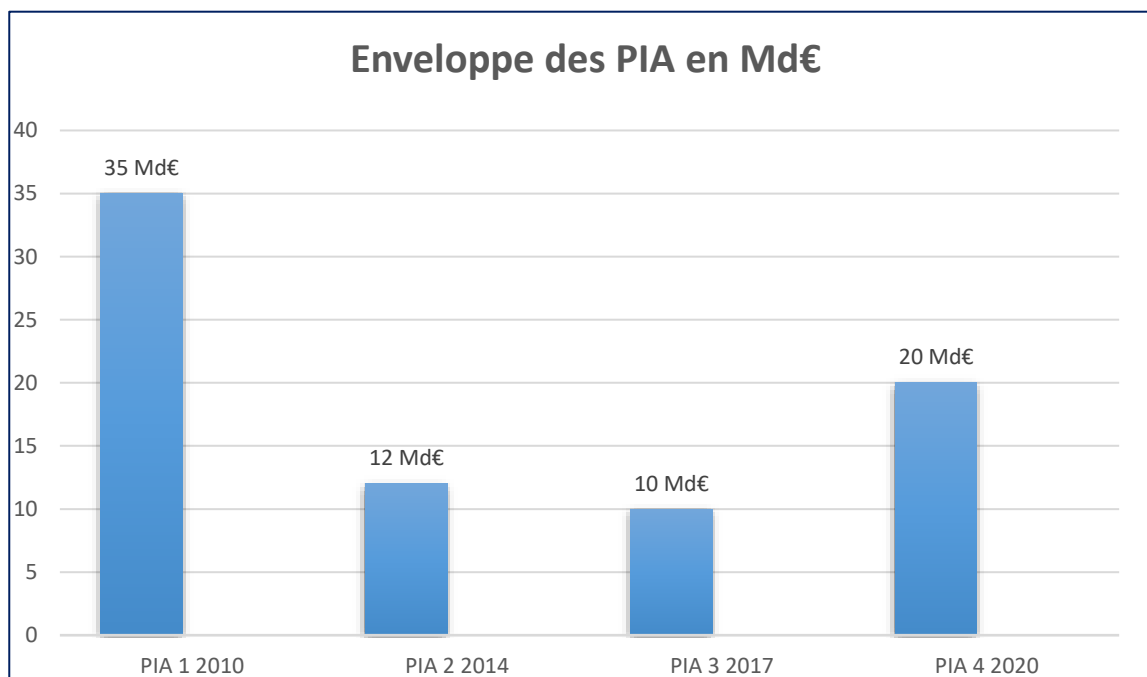
### **1.4. Les acteurs mixtes public-privé**

La faiblesse des actions de transfert des connaissances de la recherche vers le secteur privé en France a été pointée depuis plusieurs années (Marie-Cécile Damave, 2017). Certains partenariats public-privé (PPP) sont spécifiques au monde agricole et agroalimentaire, notamment les réseaux mixtes technologiques (RMT) et les unités mixtes technologiques (UMT). Les PIA ont fortement soutenu les PPP. Citons l'exemple des Instituts Carnot, le label Institut Carnot étant attribué à un ou plusieurs laboratoires ou centres techniques se regroupant pour offrir une prestation de R&D aux entreprises. On peut également citer les pôles de compétitivité créés en 2004 et soutenus par l'Etat jusqu'en 2019, qui sont des rassemblements d'entreprises, de laboratoires de recherche et d'organismes de formation sur un territoire, autour d'une thématique donnée. En 2020, les fonds de soutien ont été transférés par l'Etat aux Régions.

Devant le nombre important d'acteurs généralistes recensés, en plus des organisations par filières (fédérations sectorielles, interprofessions ...), le besoin de coordination de l'IAA est extrêmement fort et constitue un véritable enjeu pour porter collectivement les besoins de cette industrie et pour définir des priorités stratégiques.

## 2. LES DISPOSITIFS D'AIDE

### 2.1. Les programmes d'investissement d'avenir PIA 1 à 4



#### 2.1.1. PIA 1

Le 1<sup>er</sup> PIA, ou Programme d'Investissements d'Avenir, a été lancé en 2010 et fait suite au rapport *Investir pour l'avenir* remis au Président de la République en 2009 par Alain Juppé et Michel Rocard. Le PIA, est une initiative qui se veut forte et exceptionnelle pour financer la R&D et l'innovation dans des grands projets stratégiques et essentiels pour une croissance forte et durable de l'économie française.

Dans le PIA 1, ce sont 35 Md€ de crédits supplémentaires qui sont prévus par la loi de finances rectificative du 9 mars 2010.

Dès le départ, le PIA se définit comme un programme hors du commun, dans ses moyens et dans son organisation. La mise en œuvre des investissements d'avenir est confiée au Commissaire général à l'investissement qui coordonne les travaux interministériels sous l'autorité du Premier ministre. Les fonds sont versés à des organismes gestionnaires<sup>2</sup>, sans mobiliser les Ministères. La gestion du PIA se fait de manière extra-budgétaire afin de sanctuariser les crédits.

Il est prévu que le PIA ne finance que des grands projets, à haut potentiel pour l'économie, dans les secteurs transversaux de l'enseignement supérieur et de la recherche d'une part et des PME innovantes d'autre part, en privilégiant le développement durable et l'économie numérique. Les interventions se veulent ciblées, massives reposant sur la recherche de l'excellence et ayant un retour financier ou socio-économique pour l'État. Les dispositifs de soutien à l'IAA du PIA 1 sont consultables dans les annexes.

---

<sup>2</sup> ANR, BPI, ADEME, CDC, ANRU, CEA, ANAH, ASP, ANDRA, CNES, ONERA

### **2.1.2. PIA 2**

En 2014, un deuxième PIA est lancé, pour un montant de 12 Md€. Le PIA 2 est plus large, avec moins de financements et plus de priorités. Il est annoncé alors même que le 1<sup>er</sup> PIA n'a pas été évalué. De nouveaux opérateurs apparaissent comme l'ASP ou FranceAgriMer. L'ensemble des dispositifs financés par le PIA 2 et qui ont bénéficié aux IAA peut être consulté en annexes.

### **2.1.3. PIA 3**

En 2017, un nouveau programme est annoncé, le PIA 3, pour un montant de 10 milliards d'euros qui comprend un volet régionalisé.

A côté du volet national, un volet régional a été mis en place, doté de 500 M€ : 250 M€ sous forme de subventions et d'avances remboursables, 250 M€ sous forme d'investissements en fonds propres. Les opérateurs de ces fonds sont la Caisse des dépôts et la BPI.

Chaque Région a été dotée d'une enveloppe au prorata de la population avec un principe de co-financement : pour 1 € de PIA (État), la Région met 1 €. La sélection des projets se fait conjointement par le Préfet et le Président de Région.

Les dispositifs du PIA 3 qui ont bénéficié à l'IAA se trouvent en annexes.

### **2.1.4. PIA 4**

Le PIA 4 est annoncé pour un montant de 20 Md€ en 2020, pour une durée de 5 ans, avec un montant beaucoup plus important que les PIA 2 (12Md€) et 3 (PIA 10Md€). A travers ce PIA, le Gouvernement souhaite accélérer l'innovation dans les secteurs stratégiques avec des outils plus simples et plus accessibles et assurer des financements pérennes pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Le PIA 4 sera très limité dans le temps car dès 2021, il sera intégré dans le Programme de France 2030, d'un montant de 54 Md€, dont les 20 Md€ du PIA 4.

## **2.2. Le Plan de Relance**

En pleine crise du Covid, en 2020, le Gouvernement a annoncé le Plan de relance pour un montant de 100 Md€, dont 40 issus de financements européens. L'objectif est de remettre l'économie française à son niveau d'avant la crise en deux ans mais aussi, avec un objectif à moyen terme, de soutenir la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale.

Dans ce plan, 1,2 Md€ sont prévus pour la transition agricole, alimentaire et la forêt avec un triple objectif : renforcer la souveraineté alimentaire, accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale et enfin, adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique. De nombreux dispositifs ont été mis en place : ceux qui s'adressent à tous les secteurs et auxquels les IAA peuvent émerger, visent par exemple la rénovation énergétique des bâtiments, la relocalisation de la production industrielle dans les territoires ou le renforcement des fonds propres des TPE/PME/ETI.

Les dispositifs dépendant directement du Ministère de l'Agriculture sont principalement les suivants :

- **Appel à projet « structuration de filières »**. Doté de 85 M€, il s'adresse aux opérateurs économiques des filières agricoles, agroalimentaires et de la pêche ou de l'aquaculture, engagés dans une démarche de filière structurante collective impliquant a minima des entreprises et plusieurs maillons d'une filière : production, transformation, commercialisation, fabricants d'agro-fouritures, équipementiers, interprofessions, fédérations professionnelles...
- **Plan « protéines végétales »**. Il vise à doubler les surfaces en plantes riches en protéines et à faire de la France un leader de la protéine végétale en alimentation humaine à horizon 2030. Différents types de financements ont été mis en place, dans le PIA 4 et dans France Relance, pour accompagner tous les acteurs de la filière, des agriculteurs aux cuisiniers en restauration collective, en passant par les entreprises de l'agroalimentaire. Des fonds ont également été alloués à la recherche variétale et à la recherche visant à développer de nouveaux produits à base de protéines végétales. Le budget total du plan s'élève à 150 M€.
- **Modernisation des abattoirs**. Ce plan de 130 M€ prévoit, en plus d'améliorer les conditions de travail et de mieux veiller au bien-être animal, de moderniser les outils d'abattage et de première transformation et plus globalement d'améliorer la compétitivité des entreprises.

Le Plan de Relance a aussi financé les PAT (Projets alimentaires territoriaux) et le plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes impliquant parfois l'IAA. Initialement, ce sont 80 M€ qui avaient été prévus pour le dispositif « Structurer les filières locales au travers des projets alimentaires territoriaux ».

### 2.3. France 2030

Alors que le PIA 4 a été annoncé pour un montant de 20 Md€ en 2020, un grand plan d'investissement appelé France 2030 est annoncé en octobre 2021 pour 54 Md€ reprenant les 20 Md€ du PIA 4 et élargissant les mesures de soutien à l'innovation industrielle et à son déploiement. Le plan France 2030 a clairement été conçu pour financer l'innovation de rupture.

Dix secteurs prioritaires ont été fixés<sup>3</sup>, parmi eux l'objectif 6, consacré à l'alimentation et à l'agriculture, qui bénéficie d'une ligne de 1,8 Md€ qui se décomposent en :

- 354 M€ pour la stratégie nationale d'accélération (SNA) agroécologie (SADEA)
- 371 M€ pour la stratégie nationale d'accélération (SNA) alimentation (ADFS)
- 700 M€ pour les actions d'industrialisation dans le secteur agricole et agroalimentaire
- 400 M€ pour l'intervention en fonds propres

A ces montants, s'ajoutent des dispositifs transversaux finançant :

- l'écosystème de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur avec notamment un appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » visant à répondre aux besoins de formation des entreprises et des institutions publiques.

---

<sup>3</sup> Nucléaire, hydrogène et énergies, décarbonation de l'industrie, automobile, aviation, alimentation et agriculture, pharmaceutique et santé, industries culturelles et créatives, spatial, fonds marins - Voir détails en annexes

- la valorisation des travaux issus de la recherche, avec l'appel à projet « maturation et prématuration » qui a permis de retenir le projet ASTRAGAL qui rassemble des acteurs publics et privés pour accélérer le développement de variétés végétales plus résistantes, productives et adaptées aux enjeux climatiques et environnementaux.

La gouvernance de France 2030 reprend des principes hérités des PIA, à savoir un pilotage et une coordination par les Services du Premier Ministre et plus précisément par le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI) qui remplace le Commissariat général à l'investissement depuis 2017. Il est en charge de coordonner l'action des Ministères et des opérateurs de l'Etat.

Les opérateurs sont au nombre de quatre. Il s'agit de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de l'Agence de la transition écologique (ADEME), de Bpifrance et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les décisions de financements sont prises au sein du Comité de pilotage ministériel opérationnel (CPMO) qui réunit le SGPI et les Ministères de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de la Transition écologique, de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En cas de désaccord sur les projets à soutenir, la prise de décision remonte au Comité de pilotage ministériel.

Ce qui distingue France 2030 des PIA précédents, c'est l'approche territoriale, avec une attention particulière aux équilibres régionaux et la mise en place d'un réseau de sous-préfets référents assurant la promotion des dispositifs dans les départements. A côté du dispositif national France 2030, relayé par les sous-préfets, une enveloppe France 2030 a été confiée à l'échelon régional, cofinancée par l'Etat et les Régions.

L'ensemble des dispositifs mobilisés par l'IAA dans le cadre de France 2030 se trouve en annexes.

## 2.4. La Planification écologique

Face aux défis du climat, de l'environnement et de l'énergie, un plan d'action a été lancé par le Gouvernement, co-construit avec les entreprises et les filières, dans le cadre de *France Nation Verte*, sous l'égide du Secrétariat Général à la Planification Ecologique créé à cette occasion. Ce plan, composé de différentes actions, a donné lieu à la Planification écologique en 2023. Elle vise à mettre en place des actions pour réduire l'empreinte environnementale. Le budget global qui avait été annoncé entre 2023 et 2024 était de l'ordre de 10 Md€.

En matière de décarbonation et de réduction des émissions de GES, la planification écologique établit des objectifs sectoriels précis à horizon 2030. Elle se concentre sur 6 thématiques (se loger, produire, se nourrir, consommer, préserver, se déplacer) et 22 chantiers opérationnels. Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est plus spécifiquement chargé du pilotage de deux chantiers, ceux portant sur l'Agriculture et l'Alimentation.

L'industrie agroalimentaire est concernée par différents dispositifs : ceux du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire mais aussi ceux d'autres Ministères. Certaines entreprises de l'IAA font parties des 50 sites industriels les plus émetteurs de carbone de France et dans ce cadre, des mesures sont prévues pour les accompagner dans leur démarche de décarbonation.

Les mesures du MASA qui ont permis d'accompagner des entreprises de l'IAA relèvent :

- de la stratégie nationale pour les protéines végétales
- du fonds en faveur de la souveraineté et des transitions, dans lequel se trouvent le soutien à la structuration de projets alimentaires territoriaux ou encore la maturation de projets de territoires.

## 2.5. Les dispositifs d'aide de la BPI

La BPI met en œuvre différents dispositifs en faveur des entreprises, notamment des aides à la trésorerie (prêts de court terme), des prêts de développement de moyen et long terme, des garanties (bancaires, crédits-baux, à l'export) et des interventions en fonds propres. En 2017, par exemple, la banque a accompagné près de 5 000 entreprises agroalimentaires à hauteur de 1,16 Md€ ; le mécanisme de garantie étant le plus important avec près de 550 M€ de crédits bancaires couverts pour 4 210 entreprises dont 62 % de TPE (source, Masa).

Parallèlement, Bpifrance instruit le fonds industries agroalimentaires (I2A) qui vise à dynamiser l'écosystème des fonds d'investissement ciblant les TPE et ETI agroalimentaires. Annoncé au Salon international de l'agriculture de 2023, il est prévu 500 millions d'euros dont 200 millions d'euros d'argent public. A ce jour néanmoins, aucun dossier n'a été débloqué.

## 2.6. Les dispositifs de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

L'ADEME est un opérateur historique des PIA successifs, du Plan de Relance et de France 2030. Par ailleurs, l'agence développe des dispositifs qui lui sont propres pour accompagner les entreprises dans leur décarbonation. Le fonds chaleur a notamment permis de soutenir des laiteries pour réduire le coût de l'énergie. Les appels à projets DECARB IND ont pu bénéficier au secteur de l'agroalimentaire, notamment aux industries des produits amylacés.

Dans le budget 2024 de l'ADEME, 1,3 Md€ d'engagements ont été réalisés dont 821 M€ pour le fonds chaleur. 1,5 Md€ dédié à France 2030 et 128 M€ au fonds vert.

En plus des financements, l'ADEME a mis en place une plateforme *Agir pour la transition de l'ADEME* qui fait office de guichet unique pour les entreprises à la recherche de financements visant à diminuer le coût de l'énergie.

## 2.7. Les dispositifs de l'Agence Nationale de la Recherche

L'ANR est un opérateur historique des PIA et de France 2030 et dans ce cadre, elle était en charge de gérer les financements pour les montants suivants :

- PIA 1 (2010) : 22,5 Md€ sur 35 Md€ : 64,2 % du PIA
- PIA 2 (2013) : 4,5 Md€ sur 12 Md€ : 37,5 % du PIA
- PIA 3 (2017) : 2,85 Md€ sur 10 Md€ : 28,5 % du PIA
- France 2030 (2021) : 12 Md€ sur 54 Md€ : 22,2 % du PIA.

Dans le cadre de France 2030, dans le secteur de l'IAA, l'ANR a participé à trois grands projets : *Protéines de légumineuses et diversification des sources de protéines* (38 M€ pour 15 projets et 24 entreprises IAA), le *Grand défi ferments du futur* (48,3 M€ pour 26 entreprises) et le projet

*prématuration/maturation Astragal* (50 M€ pour de l'innovation agricole et agroalimentaire, destinés aux acteurs publics : SATT, instituts de recherche et universités).

En plus de France 2030 et du Plan de Relance, l'ANR finance d'autres projets pour renforcer la coopération entre des équipes de recherche françaises, avec les équipes européennes et internationales, des partenariats publics-privés (par ex. Labcom ou chaires industrielles), sur des thématiques de recherche spécifiques et stratégiques, auxquels l'agroalimentaire est éligible.

Ces projets portent essentiellement sur la recherche fondamentale ou à faible niveau de TRL (technology readiness level : niveau de maturation technologique), ce qui explique le faible nombre de projets financés.

Entre 2014 et 2024, l'ANR a attribué 26,7 M€ à 53 projets de recherche avec des partenaires privés dans le domaine de l'agroalimentaire. Ces projets ont été majoritairement financés dans le cadre de l'Appel à projet générique (33 projets), outil majeur du financement sur projets de l'ANR, mais également dans des programmes européens (14 projets) dont 8 dans le partenariat pour la Méditerranée PRIMA, et enfin dans le programme LabCom (6 projets), instrument de financement focalisé sur l'innovation.

Il est trop tôt pour mesurer l'impact de ces financements car certains projets sont encore en cours. L'ANR a néanmoins communiqué le bilan suivant sur les projets achevés entre 2018 et 2023, ils sont au nombre de 33 et ont généré :

- 315 publications scientifiques avec DOI<sup>4</sup>, soit en moyenne 9,5 publications par projet, ce qui relève d'une production moyenne élevée (à titre de comparaison, sur l'ensemble des projets du département Environnements, Ecosystèmes et Ressources Biologiques, la moyenne est de 8,5 publications par projets) ;
- 9 des 33 projets sont cités dans des documents de politiques publiques, ce qui est à la fois un indicateur de l'intérêt des résultats des projets financés par l'ANR pour la stratégie agroalimentaire nationale, mais également un indicateur du délai entre la production des résultats et leur intégration dans les stratégies nationales ;

Concernant l'innovation, trois projets<sup>5</sup> (éditions 2014 et 2016) sont mentionnés dans 6 brevets déposés en lien avec la fabrication de boissons gazeuses, la détection de contaminations bactériennes dans l'alimentation, la limitation des contaminations alimentaires et la production d'emballages innovants. Le projet de 2014 mentionné dans 4 brevets était un projet de recherche fondamentale sur des antimicrobiens végétaux, rappelant l'intérêt de la recherche amont pour nourrir l'innovation.

## 2.8. Les crédits d'impôts

Il s'agit d'une aide de l'Etat pour inciter les entreprises à développer leur effort de recherche et d'innovation. Le montant du crédit d'impôt recherche (la créance) est de 30 % des dépenses éligibles (moyens humains et matériels affectés aux projets de R&D, y compris les travaux sous-traités) jusqu'à 100 M€ de dépenses et de 5 % au-delà. Pour l'innovation, le taux est de 20 % et la créance

---

<sup>4</sup> DOI : identifiant numérique d'objet

<sup>5</sup>2014 - ACTIPHEN- Composés phénoliques antimicrobiens d'origine végétale pour la conservation des aliments

2016 - REDLOSSES - Réduction des pertes alimentaires par la prédiction des altérations microbiologiques

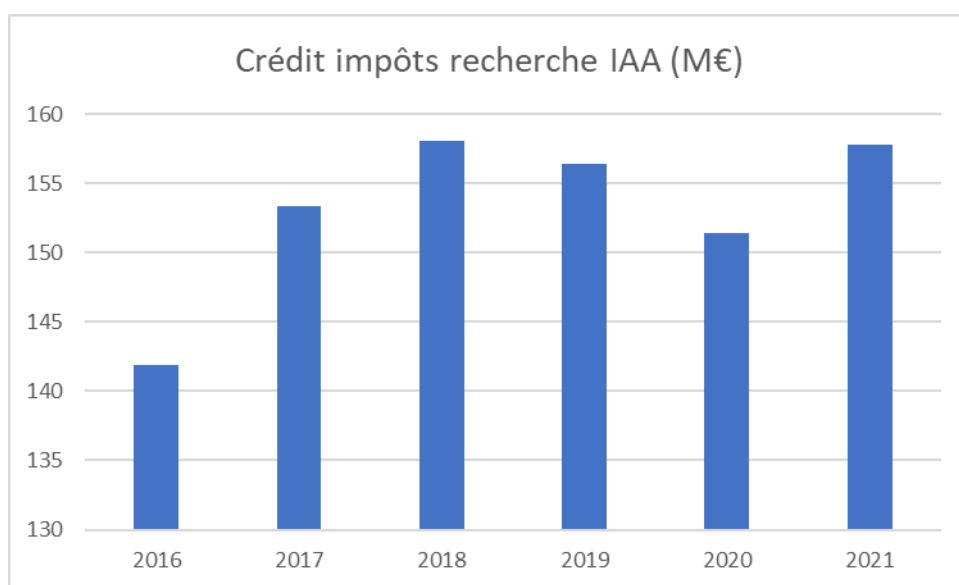
2016 - BRICAPAC - Polymères et composites bactériostatiques pour l'élaboration d'emballages actifs

est plafonnée à 400 000 € par an. Les bilans<sup>6</sup> sont publiés par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les données détaillant la part perçue par les industries agroalimentaires sont disponibles depuis 2016.

### 2.8.1. Le crédit d'impôt recherche

Le montant total du crédit d'impôt recherche bénéficiant aux entreprises est passé de 428 M€ en 2003, à 4,4 Md€ en 2008, à 6 Md€ en 2014, puis à 7,2 Md€ en 2021. En 2021, les PME formaient 84 % des 16 300 bénéficiaires et apportaient 30 % du total des dépenses de recherche déclarées, soit une créance de 2,1 Md€ (31%). Le pourcentage de bénéficiaires relevant du secteur agroalimentaire est relativement constant de 2016 à 2021, entre 2,3 et 2,4 %, soit entre 140 M€ et 155 M€ de créances (voir graphique 6).

Graphique 6



### 2.8.2. Le crédit d'impôt innovation

Il a été mis en place en 2013 et le montant total de la créance pour les entreprises est passé de 83 M€ en 2013 à 359 M€ en 2021. Le pourcentage des créances bénéficiant aux entreprises du secteur agroalimentaire est passé de 0,9 % en 2016 à 0,6 % en 2021, soit une créance pour le secteur variant de 1,6 M€ par an à 2,2 M€ par an sur la période.

## 2.9. Les exonérations de cotisations sociales

D'après l'URSSAF, les exonérations de cotisation sociales aux entreprises sont passées de 25,5 Mds€ en 2012 à 72,7 Mds€ en 2022. Sur la même période, les exonérations pour les entreprises agroalimentaires sont passées de 863 M€ d'euros à 2,4 Md€. A noter la suppression, à partir de 2019, du dispositif crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), mis en place à partir de 2013,

<sup>6</sup> <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/credit-d-impot-recherche-etudes-et-resultats-statistiques-46391>

qui a été grandement converti en exonérations de cotisations sociales. Ce dispositif représentait 20 Md€ d'aides par an aux entreprises, avec un coût cumulé de 100 Md€ en 2019.

En ce qui concerne l'agroalimentaire et les coopératives agricoles, le CICE avait été complété en 2015 par le pacte de responsabilité et de solidarité qui devait permettre de baisser les charges des entreprises de 1,25 Md€ en cumulé en 2017 par rapport à 2012, dont 397 M€ liés au CICE<sup>7</sup>.

## **2.10. Autres crédits d'Etat pour la recherche**

Le programme 142 (enseignement supérieur et recherche agricole) soutient l'ACTIA et l'ACTA (Association des Centres Techniques Agricoles) dans leur rôle d'animation respectivement des instituts techniques agroalimentaires et des instituts techniques agricoles à hauteur à peu près constante depuis plusieurs années (0,68 M€ en 2011 et 0,7 M€ en 2024). Le programme soutient également les activités des ITAI (Instituts techniques agro-industriels), des UMT (unités mixtes technologiques) et des RMT (réseaux mixtes technologiques) à un niveau globalement stable ces dernières années (5,1 M€ en 2012 et 4,2 M€ en 2024).

## **2.11. Les Fonds gérés par les Régions**

Les Régions ont mis en place leurs propres dispositifs de soutien à l'IAA, en fonction de leurs priorités régionales et sont aussi en charge des fonds européens FEADER et FEDER qui accompagnent des projets portés par l'IAA.

Les missionnés ont pu échanger avec certains représentants de Régions et avec Régions de France mais n'ont pas pu obtenir la liste complète des projets et des financements régionaux et européens dédiés à l'IAA. Ces données n'ont donc pas pu être exploitées.

Les entretiens indiquent néanmoins que les financements dépendent des priorités régionales mais également du rôle des Associations régionales d'industries agroalimentaires. Dans certaines régions, elles ont développé des liens forts avec les acteurs économiques et politiques, leur permettant ainsi de construire des stratégies régionales de développement de l'IAA accompagnées de financements publics. Il a été rapporté aux missionnés que les entreprises italiennes et espagnoles capteraient plus facilement des fonds du FEADER que les françaises, mais ce point n'a pu être documenté.

---

<sup>7</sup> (<https://agriculture.gouv.fr/le-pacte-de-responsabilite-et-de-solidarite-au-service-des-entreprises>).

## 3. BILAN ET ANALYSE DES IMPACTS DES DISPOSITIFS D'AIDE

### 3.1. Bilans et évaluations déjà conduites

#### 3.1.1. Les travaux du CSIA

Les programmes d'investissements d'avenir se sont dotés d'un comité de surveillance des investissements d'avenir qui a rendu un premier rapport en 2019 sur la période 2009-2019 (Rapport Barbizet, 2019). Ce rapport a déploré la faiblesse du soutien apporté au secteur agricole et agroalimentaire dans les premiers PIA. Il a également recommandé de mieux piloter la performance des actions et des procédures afin de ne pas se limiter à un bilan comptable du soutien financier apporté.

Un deuxième rapport a été rendu en 2023 portant sur France 2030 (Rapport Barbizet, 2023). Le Comité de surveillance a proposé de renforcer la priorisation des investissements et d'accentuer la personnalisation de l'accompagnement afin d'agir encore plus vite et en profondeur. Le Comité recommande également de développer la fonction stratégique de l'État, sa capacité de veille et son travail d'anticipation au service des investissements publics. Les attentes sont fortes et une évaluation ex-ante prévoit un impact sur le PIB à horizon 2030 entre plus 40 Md€ et plus 76 Md€, un redressement du solde commercial compris entre 14 Md€ et 20 Md€, ainsi qu'une création nette d'emplois comprise entre 288 000 et 600 000, avec des effets qui devraient perdurer sauf en cas d'absence de relais de financement.

L'évaluation prévoit également un impact majeur sur la décarbonation de l'industrie et l'électrification des mobilités. Sur l'agriculture, des effets sont également attendus sur la décarbonation, la diminution de la consommation d'eau et d'intrants et l'émergence d'une alimentation sobre en carbone.

#### 3.1.2. Les travaux de la Cour des comptes

La cour des comptes a rendu un rapport en 2021 sur les exercices 2010-2020 des PIA. En termes budgétaires, la Cour note que fin 2020 les engagements approchaient les 48,3 Md€ sur les 57 Md€ initialement prévus. La Cour affirme également que le suivi adopte essentiellement une approche budgétaire au détriment d'une mesure de la performance et du risque. La Cour a recommandé la mise en place d'indicateurs de performance et le renforcement de la démarche d'évaluation qu'elle juge limitée. A la suite de ce rapport, le SGPI a créé un service d'évaluation et a mis en place 25 indicateurs communs à l'ensemble des projets.

Néanmoins, dans le rapport rendu par la Cour des comptes sur France 2030 en avril 2025, la Cour a noté : « *Les modifications successives des indicateurs et de leur cible, ainsi que l'absence de consolidation des résultats annuels rendent leur suivi impossible ainsi que l'évaluation de la performance.* ». Par ailleurs, la Cour indique que les mesures nécessaires pour garantir le recouvrement des retours financiers (prêts, avances remboursables, dividendes en cas d'entrée au capital) n'ont pas été mises en place.

En termes d'engagement budgétaire, trois ans après le lancement de France 2030 en octobre 2021, 35 Md€ ont été engagés, sur une enveloppe de 50,41 Md€, pour soutenir près de 5 000 projets concernant de nombreux secteurs, de l'énergie aux technologies numériques, en passant par l'agriculture et la santé, ou encore la mobilité, le spatial ou la culture. La majorité des aides (53,61 %) a bénéficié aux entreprises.

La Cour a également publié sur son site, le rapport de Messieurs Antoine Bozio et Etienne Wasmev en 2024, remis au Premier Ministre, de l'évaluation des mesures d'aide liées aux exonérations sociales avec un bilan mitigé sur l'emploi. Le rapport note que la forte dégressivité des exonérations crée des trappes à bas salaires et recommande une inflexion pour contrer ce phénomène.

### **3.1.3. Le rapport du CGAAER portant sur l'évaluation des apports du PIA aux politiques publiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

En mai 2022, Pierre Sai et Véronique Vissac-Charles ont remis un rapport du CGAAER intitulé : « *Evaluation des apports du Programme d'Investissements d'Avenir aux politiques publiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Par des actions et projets concernant l'enseignement supérieur et la recherche* ». Ce rapport conclut que l'amont de la filière a bien répondu et a bien été soutenu par les trois premiers PIA au travers des réponses apportées par les organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur, notamment via les appels à projets instruits par l'ANR. Néanmoins, cela n'a pas été le cas pour l'aval de la filière. Le transfert des innovations vers les entreprises, au travers des dispositifs portés par Bpifrance, l'ADEME, la Banque des territoires et FranceAgriMer, n'a pas suffisamment intégré les besoins spécifiques des acteurs de l'aval, limitant ainsi l'impact des innovations.

Les auteurs recommandent un pilotage interministériel pour mieux accompagner et évaluer le passage au niveau industriel des nouveautés et de l'innovation. Il y est aussi recommandé de conduire des appels à projets au travers du réseau des sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT).

### **3.1.4. L'évaluation du Plan de Relance réalisée par le comité d'évaluation**

En 2024, le comité d'évaluation du Plan de Relance, présidé par Xavier Jaravel, salue les montants et le rythme de décaissement, quasi conformes aux prévisions. En effet, l'objectif du Plan de Relance était d'investir massivement et d'engager les 100 Md€ avant la fin 2022, avec un objectif intermédiaire d'engager les 2/3 d'ici la fin 2021. En novembre 2023, le taux d'engagement s'élevait à 93 % et le taux de décaissement à 73 %. L'évaluation met l'accent sur certains programmes comme la stratégie protéines qui sera examinée plus en détail dans le cadre de la présente mission. Le rapport de France Stratégie ne tire pas de conclusions propres à l'industrie agroalimentaire mais considère que de manière générale, l'évaluation est difficile à conduire par manque de recul et par l'absence de données individuelles sur les entreprises lauréates mais aussi sur celles candidates mais non lauréates des appels à projets.

Les entretiens conduits par les missionnés vont dans le même sens, relevant le manque d'information sur les projets qui n'ont pas obtenu de financements, que ce soit pour les PIA, France Relance ou France 2030. Les porteurs de projets non lauréats ainsi que les organisations les représentant sont favorables à plus d'explications permettant ainsi de mieux comprendre les critères d'attribution de financements.

### **3.1.5. Le rapport de 2025 du Sénat sur les aides publiques aux entreprises**

Le 1er juillet 2025, la commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants, présidée par Olivier Rietmann, a adopté le rapport du sénateur Fabien Gay. Ce rapport pointe les difficultés à obtenir un bilan précis des différentes aides publiques chiffrées. Il estime néanmoins que pour 2023, le montant des aides publiques pourrait être de

211 Md€ dont 41 Md€ d'interventions financières de Bpifrance, 88 Md€ de dépenses fiscales, 75 Md€ d'allègement de cotisations sociales et 7 Md€ de subventions. Le rapport formule 26 recommandations visant à pallier les défauts constatés, notamment : une absence de bilan disponible, une mauvaise évaluation des dispositifs d'aide, l'absence de réelles conditions d'octroi des aides publiques en termes de performance économique et d'emploi, un montant des aides parfois similaire aux dividendes versés aux actionnaires (<https://www.senat.fr/rap/r24-808-1/r24-808-1-syn.pdf>).

### **3.1.6. Données transmises par des entreprises bénéficiaires**

L'Association nationale recherche et innovation publie chaque année une estimation du coût du chercheur en vue de défendre le maintien du dispositif crédit d'impôt recherche. Le dernier bilan indique qu'à partir d'un coût du chercheur chiffré à 100 sans CIR en France, on arrive finalement à 73 avec le CIR, évitant ainsi à la France d'être le deuxième pays le plus cher après les Etats-Unis (175). La France devient ainsi plus intéressante que les Pays-Bas (99), la Belgique (94) et l'Allemagne (88).

## **3.2. Bilan effectué par la mission**

### **3.2.1. Bilan financier**

Le PIA 1 est multisectoriel et principalement destiné à soutenir des TRL bas (donc des projets amont, encore éloignés du marché), avec des financements gérés par l'ANR à plus de 64 %. Dans ce cadre, l'IAA a soumis peu de projets.

Le secteur monte néanmoins en puissance dans le PIA 2 et dans les suivants. Dans le PIA 2, FranceAgriMer devient un opérateur du dispositif et des mesures sont directement fléchées sur l'IAA.

Dans le PIA 3, la modernisation des abattoirs devient une mesure importante.

Enfin, c'est dans le PIA 4 et dans France 2030 que l'IAA devient un objectif prioritaire parmi les 10, avec un budget qui lui est dédié (1,8 Md€ pour l'agriculture et l'alimentation dans France 2030).

Dans le Plan de Relance post-Covid doté de 100 Md€, le secteur de l'agriculture, l'alimentation et la forêt se voit doter d'une enveloppe spécifique de 1,2 Md€.

#### **3.2.1.1. Bilan global PIA 1, 2 et 3 pour le secteur agroalimentaire (données SGPI)**

Au niveau des engagements, on est à 51 M€ sur des subventions (dont 0,3 M€ pour le secteur des boissons), auxquels il faut ajouter 39 M€ sur des avances remboursables (dont 0 M€ pour le secteur des boissons) et 157 M€ en prises de participation (dont 83 M€ pour la société Ynsect), soit un total d'engagement à 247 M€.

Les décaissements sont à 42,5 M€ sur les subventions (dont 0,3 M€ pour le secteur des boissons), 31,9 M€ sur les avances remboursables et 157 M€ en prises de participation.

#### **3.2.1.2. Bilan global Plan de relance pour le secteur agroalimentaire (données FAM)**

Les IAA ont pu émarger à plusieurs appels à projets, notamment :

- la mesure « structuration des filières génériques » dotée de 85 M€, avec des engagements à hauteur de 75 M€ (53 M€ payés),

- la mesure « structuration des filières protéines » dotée de 50 M€, avec des engagements à hauteur de 45 M€ (33 M€ payés),
- la mesure « modernisation des abattoirs » dotée de 115 M€, avec des engagements à hauteur de 107 M€ (64 M€ payés)
- la mesure « structuration des filières pêche » dotée de 70 M€, avec des engagements à hauteur de 70 M€ (27 M€ payés)

A noter que pour les mesures « structuration » il n'a pas été possible de faire le bilan des aides à l'amont et à l'aval, les deux secteurs étant éligibles au sein d'un même projet.

### 3.2.1.3. Bilan global France 2030 et PIA 4 pour le secteur agroalimentaire (données SGPI)

Au niveau des engagements, un premier bilan transmis par le SGPI est à 202 M€ sur des subventions (dont 5,6 M pour le secteur des boissons), auxquels il faut rajouter 60 M€ sur des avances remboursables (dont 1,7 M pour le secteur des boissons), soit un total de 262 M€ dont 77 M€ instruits par l'ADEME (décarbonation) et 2,9 M€ en régionalisé. Un autre bilan fait état d'engagements à hauteur de 278 M€ dont 184 M€ (71 projets) pour l'objectif 6, 75 M€ (27 projets) pour l'objectif 3 et 19 M€ pour la partie régionalisée (51 projets).

Les décaissements sont à 45,5 M€ sur les subventions (dont 0,6 M€ pour le secteur des boissons) et 14,9 M€ sur les avances remboursables.

Le bilan global sur les 4 PIA, Plan de relance et France 2030 depuis 2010 est donc de 806 M€ d'engagements (58 M€/an) et 468 M€ de décaissements (33,4 M€/an). Le montant de ces décaissements apparaît nettement inférieur au bilan financier des dispositifs de crédit d'impôt qui, comme indiqué plus haut, est, depuis 2017, toujours supérieur à 150 M€ par an. Le bilan global est résumé dans le tableau ci-après.

	Engagements (M€)	Paiements (M€)
<b>PIA 1, 2 et 3</b>	247	231
<b>Plan de relance</b>	297	177
<b>PIA 4 et France 2030</b>	262	60
<b>TOTAL</b>	806	468

### 3.2.2. Bilan qualitatif

#### 3.2.2.1. Indicateurs de réussite

La mission s'est vue confrontée au manque de données et de suivi des financements engagés et décaissés. Différentes bases de données lui ont été transmises, par le SGPI, le MASA et par certains opérateurs. Ces bases sont partielles. Elles ne recensent pas tous les projets et ne comprennent pas les mêmes indicateurs. Il n'a pas été possible de construire une base de données exhaustive, répertoriant l'ensemble des projets soutenus dans le cadre des PIA et de France 2030 :

- La plupart des interlocuteurs rencontrés ne disposent pas des ressources pour retrouver un historique des projets financés depuis 2010.
- Certains opérateurs évoquent le secret d'affaires pour refuser de communiquer sur les projets.

- Un opérateur a indiqué être sur-sollicité par les demandes d'information sur les projets financés, avec des études en cours de la Cour des Comptes et du SGPI et n'a donc pas pu accéder à la demande d'information.
- Jusqu'au rapport de la Cour des Comptes en 2021, le suivi des indicateurs n'était ni organisé, ni harmonisé. L'engagement a été pris à partir de 2023, de mettre en place 25 indicateurs de suivi. Ils sont longs à être déployés et l'ensemble des opérateurs ne semble pas se les être appropriés.
- Les 25 indicateurs communs mis en place par le SGPI sont renseignés sur une base déclarative qualitative fournie par les demandeurs de projets et les services instructeurs n'ont pas les moyens de les vérifier de manière indépendante. De plus, plusieurs porteurs de projet ont indiqué à la mission que les versements au fil du déroulement du projet n'étaient pas conditionnés au suivi de ces indicateurs mais à la production des factures.
- Le travail de collecte des indicateurs pour les projets réalisés commence à peine.

En l'état, la mission n'est donc pas en mesure d'exploiter les indicateurs de qualité des projets, notamment la création d'emplois, l'évolution du chiffre d'affaires, de l'EBE et du résultat. Seule la réalisation effective des projets d'investissement peut être vérifiée. De même, il n'apparaît pas possible de relier la progression macroéconomique de l'emploi à une aide plutôt qu'à une autre, tout en notant que l'immense majorité de l'aide publique relève des exonérations de cotisations sociales. Néanmoins, le bilan des données sur les indicateurs transmis par le SGPI à la mission (indicateurs cibles remplis par les porteurs de projet au moment de leur candidature et révisés par les équipes d'instruction) figure dans le tableau ci-après.

Indicateur	Moyenne	Valeur minimale	Valeur maximale	% de projets ayant rempli l'indicateur
Nombre de brevets	1,2	0	6	35
Nombre d'emplois mobilisés pendant la réalisation du projet	12,7	0	62	55
Nombre d'emplois post-projet	32,3	0	683	55
Chiffre d'affaires (€) annuel généré par le projet à 5 ans	71 571	0	1 441 093	41
Nombre de personnel de recherche mobilisé pendant le projet	5,8	0	50	56
Note atténuation climatique	1,74	0	2	56
Note adaptation climatique	0,91	0	2	57
Note lutte contre les pollutions	0,84	0	2	57
Note lutte contre la pollution de l'air	0,74	0	2	38
Note lutte contre la pollution de l'eau	0,85	- 1	2	36
Note gestion des ressources en eau et marines	0,81	0	2	57
Note transition vers une économie circulaire	1,28	0	2	57

Note protection biodiversité	0,87	0	2	55
Part de femmes (%) dans les emplois mobilisés pendant la réalisation du projet	41	0	80	52

Par ailleurs, les missionnés ont voulu vérifier quelles étaient les mesures mises en place entre les différents guichets et appels à projets pour éviter les doubles financements. Il ressort que ces mesures sont très insuffisantes. A titre d'exemple, certains services instructeurs des aides régionales du Feader ont indiqué avoir contacté les opérateurs afin de savoir si le projet qui leur était présenté avait également été présenté aux autres guichets mais n'avoir pas toujours reçu de réponse.

**R1.** Mettre en place un suivi effectif des indicateurs de performance des projets soutenus et conditionner la poursuite des financements à la vérification d'une évolution favorable de ces indicateurs. Veiller à ce que les indicateurs choisis puissent être collectés aisément et ne retardent pas la procédure de paiement

**R2.** Pour assurer un meilleur pilotage stratégique de la filière et des nombreux dispositifs de financement ainsi que pour éviter les risques de double financement, mettre en place une base de données nationale unique de l'ensemble des aides publiques perçues par les entreprises qui facilitera, de surcroît, l'établissement des bilans financiers

A noter que cette base de données nationale, qui devrait être pilotée par le Ministère des Finances et accessible à tous les agents publics, pourrait s'inspirer de la base data.subvention (<https://datasubvention.beta.gouv.fr/>) récemment mise en place et pilotée par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative dans le but de recenser l'ensemble des subventions versées au milieu associatif.

### 3.2.2.2. Accompagnement des porteurs de projets

Nombre d'acteurs rencontrés (entreprises ou leurs représentants) ont insisté sur la complexité à monter des dossiers de financement. Ils ont rappelé le recours quasi-systématique par les entreprises à des prestataires extérieurs pour les accompagner dans le dossier de candidature, puis tout au long du projet, tant les projections et les bilans à établir sont techniques et complexes. Cette exigence génère une charge administrative importante pour les porteurs de projet, qui se retrouvent surchargés par la collecte et la transmission d'informations parfois redondantes. Par ailleurs, les données de suivi de projet sont peu analysées et restent peu exploitées, ce qui limite une évaluation efficace des politiques publiques. Un gestionnaire public a indiqué que seuls les chiffres des emplois créés étaient réellement exploités. La mise en place des indicateurs par le SGPI et les opérateurs doit donc s'accompagner d'une véritable réflexion alliant besoins effectifs pour l'évaluation de politique publique et simplification des démarches pour les porteurs de projets.

Plusieurs interlocuteurs ont indiqué à la mission que les petites entreprises n'avaient pas les capacités d'ingénierie de projet suffisantes pour leur permettre d'être informées des appels à projets publiés, puis d'y répondre. Plusieurs pistes de travail ont été évoquées :

- Un besoin de simplification des dossiers déposés
- Une réduction du nombre de guichets
- Un travail avec les têtes de réseaux

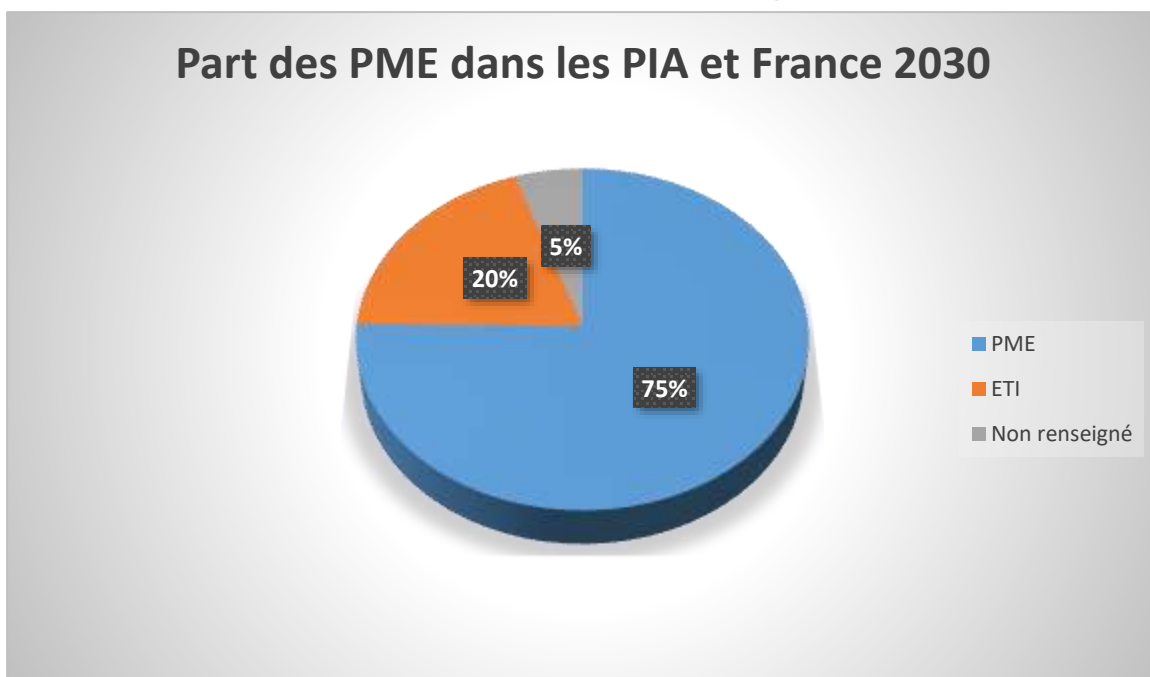
**R3.** Simplifier les dispositifs d'aide afin de permettre aux entreprises disposant de peu de capacités en ingénierie de projet de répondre aux appels à projet

**R4.** Engager une réflexion avec les représentants des petites entreprises de l'agroalimentaire pour voir comment doter leurs adhérents de capacités en ingénierie de projet et les inciter à répondre aux appels à projets publiés.

### 3.2.2.3. Taille des entreprises

Dès le lancement des PIA, les PME sont la cible prioritaire de l'action gouvernementale. Du premier PIA jusqu'à France 2030, 75 % des projets soutenus ont été portés par des PME. C'est encore plus vrai dans le PIA 3 où leur part monte à 95 %.

Ces chiffres doivent néanmoins être relativisés car les données obtenues ne permettent pas de distinguer les PME indépendantes des établissements appartenant à des groupes de grande taille. De la même manière, il n'a pas été possible d'extraire les start-ups.



Les données obtenues ne donnent pas la possibilité de le faire mais il aurait été intéressant d'analyser précisément dans quelle mesure les projets soutenus ont permis aux PME de se développer pour atteindre une taille plus importante et des capacités de production et

d'investissement supplémentaires. Il ressort en effet que l'une des faiblesses de l'IAA en France tient au nombre important de TPE et de PME (98%). Des acteurs rencontrés ont souligné le besoin de consolidation du secteur, comme c'est le cas en Allemagne. Il s'agit aussi d'un axe stratégique du contrat de filière amendé en 2022.

Par ailleurs, au cours de la mission, il a été fait mention à plusieurs reprises de l'intérêt de travailler davantage avec les grandes coopératives agricoles qui représentent 40% de l'IAA française<sup>8</sup>. Outre la taille de certaines d'entre elles, qui peut leur permettre de dégager des capacités d'investissement, ces organisations sont vues comme des partenaires stratégiques pour une transformation profonde des modes de production de l'amont à l'aval et pour la diffusion des innovations. Le SGPI a engagé un rapprochement avec elles mais La Coopération Agricole qui les représente au niveau national devrait davantage être associée aux travaux et mieux informée des appels à projets lancés dans le cadre de France 2030.

#### **3.2.2.4. La modernisation**

La plupart des interlocuteurs ont indiqué aux missionnés que des investissements non nécessairement liés à l'innovation étaient nécessaires, non seulement pour améliorer la compétitivité des entreprises agroalimentaires, développer la robotisation de base, remplacer les nombreux silos désormais anciens, mais aussi pour une mise à niveau, notamment dans les équipements de froid. Ce sujet avait fait l'objet d'un des axes du contrat de filière signé en juin 2013 (axe 3 : Stimuler les investissements et l'innovation pour moderniser la filière et renforcer sa compétitivité). Selon l'ANIA, les besoins d'investissement pour combler le retard en robotisation et digitalisation s'élèvent à 3 Md€.

L'économiste Anne-Sophie Alsif suggère de flécher une partie de l'épargne « dormante » des Français vers le productif. L'idée d'Anne-Sophie Alsif serait de créer un nouveau produit d'épargne, sorte de « *livret d'industrie* » garanti qui permettrait de financer des grandes entreprises de trois secteurs stratégiques : la santé, la défense et l'agroalimentaire.

Pour les TPE-PME, qui représentent 98 % des entreprises dans l'IAA, la mise en place d'un mécanisme de soutien à l'investissement pourrait s'inspirer du Plan 4.0 lancé en Allemagne, qui favorise des dispositifs accessibles directement par les entreprises, ne nécessitant pas d'accompagnement par un cabinet de conseil pour le montage du dossier, prévoyant des temps d'instruction relativement courts.

La modernisation présente une opportunité pour les entreprises qui pourront robotiser certaines tâches difficiles et marquées par une forte pénibilité, dans un secteur qui manque cruellement de main d'œuvre. Cela suppose également des besoins de nouvelles compétences qui devront être anticipés par les professionnels et les pouvoirs publics.

---

<sup>8</sup> Recommandation du Comité de Surveillance des Investissements d'Avenir (CSIA) 2023

**R5.** Bâtir un mécanisme de soutien à l'investissement pour robotiser et améliorer la compétitivité des entreprises agroalimentaires. Anticiper une montée en compétences des personnels qui devront maîtriser les nouveaux équipements, en encourageant les TPE à organiser des formations communes

#### **3.2.2.5. Le contrat de filière**

Après la signature du premier contrat en juin 2013, un nouveau contrat a été signé en novembre 2018, puis un avenant pour la période 2022-2023 a été signé en février 2022. Un nouveau contrat est en cours de discussion et mériterait d'être signé rapidement avec toutes les parties prenantes pour ne pas laisser la filière sans stratégie, tout en vérifiant la publication des 28 livrables qui étaient prévus dans l'avenant de 2022 et auxquels la mission n'a pas pu avoir accès (par exemple, réalisation d'études sur la compétitivité de la filière, écriture d'une feuille de route, signature d'une convention de partenariat avec le réseau des écoles de la seconde chance...).

**R6.** Finaliser avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2026 le contrat de stratégie de filière en cours de discussion, en associant toutes les parties, en identifiant les thèmes prioritaires à développer dans les prochaines années, en encourageant la consolidation des entreprises et en veillant au suivi des indicateurs de mise en œuvre

### **3.2.3. Des projets emblématiques dans l'IAA**

#### **Des filières qui deviennent prioritaires**

A travers les grands programmes tels que les PIA, le Plan de Relance et France 2030, les pouvoirs publics ont fait des choix stratégiques en priorisant l'aide à des filières jugées d'avenir. Certaines filières se distinguent ainsi par le nombre et le montant des projets soutenus.

C'est notamment le cas de filières traditionnelles, comme l'industrie de la viande, qui bénéficie d'un appui significatif à travers les dispositifs du PIA et du Plan de Relance. Par ailleurs, les PIA, le Plan de Relance et France 2030 ont favorisé la relocalisation de certaines productions, telles que la transformation de la pomme de terre ou le développement des protéines végétales.

Enfin, de nouvelles thématiques émergentes ont bénéficié d'un soutien public massif, à l'image des ferments et des insectes.

La mission a passé en revue les projets de ces 5 secteurs.

#### **3.2.3.1. L'industrie de la viande**

Dans les PIA 1, 2 et 3, 22 projets sur 123 sont portés par des entreprises en lien avec l'industrie de la viande (codes NAF 10.11Z, 10.12Z, 10.13A). Les financements portent principalement sur des mesures de soutien aux abattoirs. Dès le PIA 2, une mesure spécifique est dédiée à l'abattage et dans ce cadre, ce sont 15 projets pour un montant de 25 609 171 € qui ont été financés. L'appel à projet visait à moderniser les abattoirs et les outils de découpe pour les rendre plus compétitifs.

Le soutien s'est poursuivi en 2021 par un premier plan d'investissement dans les abattoirs financé par le Plan de Relance dans l'objectif de moderniser les abattoirs et de contribuer au bien-être animal

et à l'amélioration des conditions de travail des opérateurs, puis par un second plan en 2023. Le premier plan prévoyait 130 M€, le second 113 M€, financé par France 2030 et le PIA 4.

Les informations transmises par le SGPI, indiquent que dans le PIA 4 et France 2030, l'Etat s'est engagé pour un montant de 4 925 771 €.

D'après la mission conduite par les députés<sup>9</sup> Christophe Barthès et Thierry Benoît en 2025 sur les problèmes de l'abattage, certains de ces investissements ont été utiles pour mieux mailler le territoire de capacités d'abattage. Néanmoins, les parlementaires sont critiques envers des financements attribués à des abattoirs qui n'ont pas réalisé les investissements et qui n'ont pas remboursé les fonds publics ou dont le modèle économique ne permettait pas de pérenniser l'activité. Ils recommandent ainsi une évaluation plus complète et un suivi des abattoirs ayant obtenu des aides publiques.

Les représentants du secteur rencontrés par les missionnés ont salué le Plan de Relance qui a permis de réaliser des investissements indispensables, dans un secteur très affaibli depuis des années.

La filière, qui peine à recruter, manque cruellement d'automatisation face à des concurrents espagnols, allemands, polonais et italiens qui le sont davantage. Même si les financements ont été utiles, notamment pour améliorer le bien-être animal, les problématiques de l'eau et du coût de l'énergie ont toujours besoin d'accompagnement.

### **3.2.3.2. L'industrie de la pomme de terre**

En France, la production de pommes de terre connaît une hausse<sup>10</sup> de plus de 10 % en 2025, après une hausse de 7 % l'année précédente. Cet accroissement des surfaces est tiré par la demande industrielle, elle-même répondant à une hausse mondiale de la consommation de pommes de terre transformées, essentiellement surgelées, qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2030 et ce, même si la campagne 2025 fait apparaître une offre supérieure à la demande, que des usines en construction ne sont pas encore en capacité d'absorber.

En effet, un certain nombre de géants industriels (belges, canadiens et américains) construisent actuellement des usines en France, après un fort développement en Belgique qui manque aujourd'hui de foncier pour plus de production.

Le programme France 2030 a soutenu des grands projets :

- Ainsi le projet Champdiv porté par Champart devrait être financé à hauteur de 7 394 949 €. Il consiste en la construction d'une usine de production de pommes de terre fraîches épluchées et précuites et d'une usine de production de frites et autres produits surgelés pour fin 2026.
- Le projet AF2027 d'AgriSto est également lauréat de France 2030. Il prévoit la construction d'une usine de production moderne, autonome et responsable de produits transformés à base de pommes de terre avec une attention particulière à la conduite des cultures chez les agriculteurs qui l'approvisionnent. L'assiette éligible du projet s'élève à 49 999 000 € et

---

<sup>9</sup> Christophe Barthès, Thierry Benoît, Assemblée Nationale, Rapport d'information relatif aux problématiques économiques de l'abattage dans le contexte de réduction des cheptels, p35-41, 2025

<sup>10</sup> Source CNIPT

l'accompagnement par France 2030 est prévu à hauteur de 14 999 700 € : 8 999 820 € de subventions et 5 999 880 € d'avances remboursables.

Parallèlement d'autres projets, de taille plus modeste, voient le jour en France. C'est le cas de la société Lugo en Seine-Maritime, émanant de la coopérative française NatUp, transformant de la pomme de terre non surgelée, qui a bénéficié d'un soutien du programme d'investissement d'avenir afin de construire une nouvelle usine de transformation de pommes de terre. 70 % de la production sera destinée à des produits sous signe de qualité et d'origine, tels des pommes de terre provençales ou sarladaises, du gratin dauphinois et des tartiflettes. Le soutien apporté (4,1 M€ sous forme de subventions et d'avances remboursables) qui correspond à environ 10 % du Capex, a permis de faire aboutir ce projet qui devrait créer une trentaine d'emplois d'ici 2027 et améliorer la souveraineté alimentaire (production attendue de 20 000 tonnes par an).

### **3.2.3.3. Les protéines végétales**

En décembre 2020, le Ministère de l'Agriculture a lancé la stratégie nationale en faveur du développement des protéines végétales. Ce plan était axé autour de trois priorités :

- Réduire notre dépendance aux importations de matières riches en protéines, notamment le soja importé de pays tiers ;
- Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages, à l'échelle des exploitations, des territoires et des filières ;
- Développer une offre de produits locaux en matière de légumes secs (lentilles, pois chiches, haricots, fèves, etc.).

En 2020, près d'un million d'hectares étaient semés avec des espèces riches en protéines végétales (soja, pois, légumes secs, luzerne, légumineuses fourragères...). L'objectif était d'atteindre 1 400 000 hectares en 2022 et 2 millions d'hectares en 2030.

Le Plan de Relance, au travers du plan Protéines, devait financer 100 M€ d'euros par an pour de la recherche et des investissements. Sur 2020-2022, 150 M€ ont été financés. En 2023, aucun financement n'a été débloqué et en 2024, la vague 2 de la planification écologique avait prévu 100 M€ mais suite au gel budgétaire, environ 70 M€ ont été débloqués. On peut citer le projet Cap protéines en 2021 et Cap protéines + en 2024 visant à accompagner les acteurs et à transmettre de nouvelles connaissances. Pour 2025, la filière demande 17 M€ pour soutenir la génétique et souhaite un plan de soutien de la filière logistique qui est obsolète.

Les objectifs n'ont pour l'instant pas été atteints puisque la surface cultivée a stagné depuis 2020. On note quand même une augmentation des surfaces allouées aux légumineuses à graines et à la luzerne déshydratée qui sont passées de 50 000 hectares à 630 000 hectares. Le marché a pu influencer sur les décisions des agriculteurs (exemple de la baisse du cours du colza). Une analyse plus détaillée figure en annexe.

Néanmoins, au vu des enjeux de souveraineté, de transition, de protection des sols et de développement économique, la filière reste stratégique pour la France.

### 3.2.3.4. Les ferments du futur

Dans France 2030, trois grands défis ont été identifiés, en lien avec l'objectif 6, consacré à l'agriculture, l'alimentation et la forêt et opérés par l'Agence Nationale de la Recherche.

Défis	Stratégie nationale	Budget prévu
Ferments du futur	SNA ADFS	48 M€
Robotique agricole	SNA SADEA	21 M€
Biocontrôle et biostimulation pour l'agroécologie	SNA SADEA	42 M€

Le grand défi qui concerne l'IAA est celui portant sur les Ferments du futur. De fait, les ferments jouent un rôle fondamental dans l'industrie agroalimentaire car ils sont au cœur de nombreux procédés de transformation, de conservation et de valorisation des aliments.

Lancé en 2022, le grand défi réunit 41 membres<sup>11</sup> privés et publics autour de la recherche sur la fermentation pour répondre aux défis d'une alimentation plus saine, plus durable et plus résiliente. Il couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'ingrédient au produit final. Quatre axes scientifiques ont été identifiés : l'écologie microbienne, les procédés de fermentation, les bénéfices nutritionnels et la santé, les données et l'intelligence artificielle.

Le projet doit bénéficier de 48,3 M€ de subventions sur 6 ans dans le cadre de France 2030.

Le projet, porté par l'ANIA et l'INRAE, a mis plusieurs années à se concrétiser, les acteurs privés et publics ayant du mal à s'accorder. Au quotidien, c'est l'INRAE qui héberge le projet, en contrepartie de frais de gestion de 10 %.

Début 2023, 20 M€ ont été affectés au consortium par l'ANR qui en est l'opérateur France 2030. Un 2<sup>ème</sup> versement de 20 M€ est prévu après trois ans, donc en 2026 et le solde, trois ans après. Il est prévu que les financements privés montent au même niveau que le soutien public, soit 48,3 M€ au moins, mais dans une dynamique temporelle différente, avec des financements croissants au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Les membres du consortium paient une cotisation annuelle qui varie entre 5 000 et 100 000 € en fonction de leur chiffre d'affaires, ce qui devrait correspondre à une contribution totale de 15 M€ sur 10 ans.

L'équipe exécutive du projet organise les appels à projets annuels et anime un portefeuille de projets d'innovation pour les partenaires du consortium qui ne sont pas que les membres.

Après 3 ans de fonctionnement, il est trop tôt pour évaluer le projet en termes de nouveaux emplois créés, de start-ups lancées ou de dépôts de brevets mais on peut d'ores et déjà observer une dynamique, reposant sur :

- les moyens déployés : 30 recrutements, des équipements communs acquis pour un montant de 10 M€,
- 12 projets sélectionnés suite à l'appel à projets lancé en 2023 et 8 déclarations d'invention,
- 82 projets soumis suite à l'appel à projets 2023-2025,
- 4 contrats d'innovation signés, 10 en discussion,

---

<sup>11</sup> 9 grands groupes, 7 PME/ETI, 10 start-ups, 7 membres publics, 8 membres associés

- 82 contacts qualifiés avec des entreprises non partenaires,
- un niveau de chiffre d'affaires généré attendu qui sera probablement atteint (montant confidentiel à ce stade).

En 2026, la 2<sup>ème</sup> phase du projet sera lancée, avec un nouveau financement de 20 M€ issu de France 2030 si les objectifs de la 1<sup>ère</sup> phase sont atteints. Il sera intéressant de voir si les membres qui s'étaient engagés sur une première période de trois ans restent tous dans le projet.

La suite du projet donne actuellement lieu à des discussions entre les membres et porte sur :

- l'accueil de nouveaux membres ;
- l'enjeu des data et de l'intelligence artificielle ;
- de nouveaux thèmes d'étude, en lien avec les travaux menés jusque-là sur les ferments pouvant être utilisés dans l'alimentation animale (bactéries et levures probiotiques et prébiotiques...);
- de nouvelles prestations avec pour objectif de ventiler l'activité pour faire en sorte qu'à côté des projets de recherche, 50 % de l'activité puisse donner lieu à des prestations de services payantes, avec un avantage donné aux membres du consortium ;
- une ouverture sur l'Europe avec de nouveaux projets et de nouveaux financements.

Tout l'enjeu de ce projet sera de faire durer la collaboration au-delà de la durée initiale des financements. Il devrait permettre à la France de rester bien positionnée sur une thématique fondamentale pour l'industrie agroalimentaire et qui ouvre sur d'autres sujets de recherche, notamment dans un contexte à risque avec l'arrivée annoncée des NBT (new breeding technologies).

### **3.2.3.5. Les insectes**

La filière insectes est sans doute la plus emblématique des filières émergentes, fortement soutenue par les PIA et France 2030, elle incarne la food tech que les pouvoirs publics ont voulu développer pour faire de la France un leader. L'Europe important massivement les protéines destinées à l'alimentation animale, les protéines à base d'insectes devaient réduire la dépendance aux pays tiers et réduire l'impact environnemental. Le postulat initial était que l'alimentation des fermes piscicoles, des porcs, des volailles et des carnivores de compagnie impactait des ressources naturelles qui allaient progressivement se raréfier et voir leur coût augmenter, notamment les farines de poissons. L'élevage d'insectes apparaissait comme une initiative innovante pouvant à moyen terme remplacer avantageusement les farines de poisson à un coût intéressant, pour autant que la recherche dans ce domaine progresserait et que des unités de production seraient mises en place. Néanmoins ces perspectives allaient s'avérer excessivement optimistes car en 2025, le coût de la farine d'insectes dépasse encore de 30 % le coût de la farine de poisson ce qui la rend non compétitive mettant en difficulté les entreprises du secteur et en particulier les deux leaders français Ynsect et Agronutris. Cela a notamment abouti à l'échec de l'entreprise Ynsect qui a été mise en liquidation judiciaire après avoir reçu près de 148 M€ d'aides publiques. Il importe néanmoins de préserver les acquis dans ce domaine. Une analyse plus détaillée figure en annexe 11.

**R7.** Pour éviter les échecs, les directions en charge des choix gagneraient à mieux identifier les filières stratégiques à soutenir, en tenant compte des besoins de souveraineté alimentaire, des capacités de production, des marchés en France et l'international, du maillage du territoire et des capacités de R&D existantes et à développer. Les comités d'experts chargés d'évaluer les dossiers et les services instructeurs devraient se former pour acquérir la capacité à vérifier le côté réaliste des perspectives annoncées par le porteur de projet au moment du dépôt de la demande de financement du projet (en termes de recrutements ou et d'évolution des paramètres économiques).

## CONCLUSION

L'industrie agroalimentaire est un pan majeur du secteur industriel en France, tant par sa part dans le produit intérieur brut, que par sa répartition géographique sur l'ensemble du territoire et le nombre d'emplois ; sans oublier son rôle stratégique pour l'indépendance nationale. Néanmoins, ce secteur est en perte de vitesse et sa compétitivité en déclin lui fait perdre des parts de marché à l'international. De nombreuses aides publiques sont en place dont les plus importantes sont les exonérations de cotisations sociales. D'autres aides soutiennent aussi le secteur : crédit d'impôt recherche, fonds communautaires et régionaux, Programmes d'Investissement d'Avenir, financements issus de France 2030 ou du Plan de Relance. Force est de constater que ces aides n'ont pas permis de maintenir la compétitivité du secteur, aujourd'hui confronté à un besoin fort d'investissement pour renouveler des équipements obsolètes, pour se robotiser, se numériser, mais aussi pour décarboner et gérer les problématiques liées à l'eau, au froid et aux emballages.

Si les acteurs appellent de leurs vœux le maintien des aides existantes, l'évaluation de l'efficacité des aides est aujourd'hui difficile, soit par absence d'indicateurs autres que budgétaires, soit par défaut de suivi des indicateurs concernant les paramètres économiques. Les aides du crédit d'impôt recherche afin de diminuer le coût des chercheurs pour les entreprises dans un environnement international très concurrentiel sont appréciées par les bénéficiaires pour leur simplicité et leur effet d'entraînement sur la recherche même si la mission n'a pas eu connaissance d'une évaluation indépendante de leurs effets.

Les grands programmes de soutien au secteur ont abouti au succès de projets d'envergure qui n'auraient pas pu être réalisés sans ces financements mais aussi à des échecs, par défaut d'appréciation des plans d'affaires présentés en début de projet.

Une meilleure évaluation des projets déposés, un suivi plus efficace des paramètres économiques des projets aidés et la constitution d'un fonds de soutien à la productivité du secteur permettraient de redresser le secteur qui est un acteur majeur de la souveraineté alimentaire nationale.

## Signatures des auteurs

Anne SANDER

Arnaud MARTRENCAR

## **ANNEXES**

# Annexe 1 : Lettre de mission



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet de la ministre

Paris, le 24 MARS 2025

Le Préfet, directeur de cabinet  
de la ministre de l'agriculture  
et de la souveraineté alimentaire

à

Monsieur le Vice-Président du Conseil  
Général de l'Alimentation, de l'Agriculture  
et des Espaces Ruraux (CGAAER)

N/Réf : SCR/2025D/93

V/Réf :

Objet : Lettre de mission sur le bilan des dispositifs d'aides aux industries agroalimentaires.

PJ :

Les Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA) pilotés par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) soutiennent depuis 2010 des investissements innovants pour augmenter le potentiel de croissance et d'emplois et la souveraineté économique de la France. L'ensemble des PIA a mobilisé 77 milliards d'euros (Mds€). Ainsi, les Gouvernements successifs ont investi à hauteur de 35 Mds€ (PIA 1), 12 Mds€ (PIA 2), 10 Mds€ (PIA 3) et 20 Mds€ (PIA 4). Annoncé par le Gouvernement en 2020, le plan France Relance a, quant à lui, été doté de 100 Mds€, dont 40 Mds€ de l'Union européenne, autour de trois volets : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion. Enfin, France 2030, annoncé en 2021, est doté de 54 Mds€ (dont 20 Mds€ issus du PIA 4) sur 5 ans afin de rattraper le retard de la France dans certains secteurs industriels, investir dans le développement durable et aider les entreprises, universités, organismes de recherche à réussir leurs transitions dans ces secteurs stratégiques en essayant de devenir leaders mondiaux sur certaines thématiques.

Les fonds attribués ont été gérés par les opérateurs Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence Nationale de la Recherche (ANR), Banque Publique d'Investissement (BPI), Banque des Territoires, FranceAgriMer (FAM) sous la coordination du SGPI. Chacun d'eux est responsable de la gestion des subventions et des prêts et avances et prises de participation, de l'évaluation ex-ante et de l'accompagnement des projets ainsi que de leur évaluation ex-post en lien avec le SGPI.

Il importe d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de ces outils de financement pour les industries agroalimentaires et d'analyser l'adéquation entre les objectifs initiaux et les principes généraux initiaux, notamment sur la décarbonation et sur le rôle des acteurs émergents. Dans cet objectif, je souhaite que le CGAAER conduise une mission d'analyse et d'évaluation qui recensera les moyens mobilisés, analysera leur cohérence et leur pertinence, l'efficacité et l'efficience de leur mise en œuvre en estimant l'utilité pour les différents acteurs et l'impact pour le secteur et en déduira des pistes d'évolution pour la suite.

...

78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 5P  
Tél : 01 49 55 49 55

Dans un premier temps, la mission fera une évaluation des réalisations. Elle recensera les aides distribuées par les opérateurs et les aides obtenues dans le secteur agroalimentaire depuis 2010 (PIA, Plan de Relance, France 2030) à partir des données du SGPI et des opérateurs (ADEME, ANR, BPI, Banque des territoires, FAM), de la liste des projets financés ainsi que du rapport CGAAER 2022 sur « l'Évaluation des apports du PIA aux politiques publiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ». La proportion de ces aides par rapport à d'autres financements sera évaluée. A partir de ce bilan, une typologie et une cartographie des profils des bénéficiaires et des projets soutenus (PIA, Plan de relance et France 2030) seront réalisées.

Dans un deuxième temps les impacts qualitatifs et quantitatifs de court-terme des projets sur la souveraineté alimentaire, la durabilité et l'augmentation de la compétitivité du secteur seront évalués en insistant sur l'innovation, la réduction des coûts, la modernisation et sur la capacité à protéger ces avantages compétitifs et à les développer en intégrant la protection des innovations et des entreprises via la propriété intellectuelle générée et sa qualité. L'effectivité des transferts de technologies des organismes de recherche vers les entreprises sera aussi abordée pour les projets auxquels ils participent. Enfin il conviendra d'estimer la répartition de la richesse créée sur les territoires français, européens et internationaux à partir du développement des résultats des projets pour évaluer si les projets initiés avec succès sur le territoire français créent de la valeur sur le territoire français ou européen et/ou s'ils trouvent de meilleures conditions de développement dans d'autres pays au niveau international (capital risque, ouverture du capital, filialisation, fiscalité...).

Au delà de l'aspect économique et de souveraineté alimentaire, l'analyse des impacts portera aussi sur la relocalisation de certaines activités, l'environnement, et l'amélioration des produits et des procédés avec des objectifs de santé.

A partir de cette première analyse un échantillon de projets sera étudié plus finement en se focalisant sur l'apport réel aux entreprises concernées (par exemple le dispositif a-t-il permis aux entreprises de passer un cap difficile ?), sur la synergie avec d'autres types d'aides, sur l'évolution de l'écosystème public-privé de recherche et d'innovation et sur le rôle des opérateurs dans l'accompagnement et la réussite des projets. A partir du retour d'expérience des entreprises, des pistes seront proposées pour simplifier l'articulation des aides et fluidifier le processus.

Les écarts entre les visions projet et les besoins des entreprises ainsi que les écarts entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé en termes de budget, mais aussi de réalisation concrète seront identifiés et expliqués. Le niveau de centralité des projets dans la stratégie des entreprises et les avantages concurrentiels obtenus seront analysés finement, ainsi que l'évolution des investissements et du taux d'endettement post projet avec une analyse sur les facteurs de risques engendrés par les projets.

La mission analysera, à partir d'exemples concrets, l'effet des projets sur l'efficacité des connexions entre la recherche et les entreprises dans l'accélération de la montée en *Technology Readiness Level* ainsi que sur la pérennisation d'un écosystème vertueux autour d'une ou plusieurs thématiques. Les liens entre crédits incitatifs et crédits récurrents des organismes publics et des entreprises privées, les évolutions dans l'affectation des budgets récurrents, les inflexions de programmes et d'activités dans les entreprises et les organismes publics ayant obtenu des financements sont des indicateurs de la pérennisation des inflexions amenées par les projets.

La mission s'interrogera aussi sur l'articulation des outils de financement disponibles pour passer de l'idée à la prématuration, maturation, développement, présérie, série, *marketing* et sur les points de fragilité sur lesquels il faudrait travailler. Elle analysera l'efficacité des processus de coordination des opérateurs pour favoriser et simplifier l'aide au financement des trajectoires d'innovation.

.../...

Des recommandations pour optimiser d'éventuels futurs programmes d'accompagnement financier de ce secteur sont attendues aussi bien en ingénierie de projets qu'en accompagnement et en évaluation pour répondre aux objectifs de réindustrialisation, de structuration des filières, de renouvellement des actifs et de mobilisation de l'écosystème recherche-innovation autour d'une culture de l'impact.

Le rapport devra être produit dans un délai maximal de 6 mois à compter de l'engagement de la mission.



Philippe GUSTIN

## Annexe 2 : Note de cadrage

Note de cadrage de la mission CGAAER n° 25033/S2/S5

### Rappel de la commande

Par lettre de commande du 24 mars 2025, le directeur du cabinet du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a demandé au vice-président du CGAAER de conduire une mission sur le bilan des dispositifs d'aide aux industries agroalimentaires. Par lettre du 7 avril 2025, le vice-président du CGAAER a désigné Mme Anne Sander et M. Arnaud Martrenchar pour réaliser cette mission.

### Formulation de la problématique

Depuis 2010, le gouvernement a mis en place 4 programmes d'investissement d'avenir (PIA) dans le but de soutenir la recherche et l'innovation. Dotés de montants budgétaires importants (PIA 1 : 35 Mds €, PIA 2 : 12 Mds €, PIA 3 : 10 Mds €, PIA 4 : 20 Mds €), les PIA ont couvert des secteurs variés : enseignement-recherche, PME innovantes, sciences du vivant, décarbonation, ville de demain, mobilité du futur, filières industrielles, numérique.

En 2020, suite à la crise économique liée à la pandémie Covid-19, le gouvernement annonce un plan de relance doté de 100 Mds €, dont 40 Mds € de crédits communautaires, visant à la modernisation et le verdissement de l'économie via un soutien à la transition énergétique (30 Mds €), à la compétitivité des entreprises (34 Mds €) et à la cohésion des territoires (36 Mds €).

En 2021, afin de relancer l'économie industrielle, de soutenir massivement l'innovation de rupture et les technologies d'avenir, ainsi que d'investir dans le développement durable, le gouvernement annonce le lancement du plan France 2030 doté de 54 Mds € (intégrant les 20 Mds € du PIA4).

Les industries agroalimentaires françaises (IAA) ont pu être éligibles à certains volets des PIA, du plan de relance et de France 2030. Le secteur des IAA compte en 2024 19 000 entreprises qui emploient près de 460 000 personnes. Il a longtemps été le premier secteur industriel français mais il souffre aujourd'hui d'un déficit de compétitivité et présente un retard d'investissement que le gouvernement tente de rectifier en annonçant, lors du salon international de l'agriculture de 2025, le lancement d'un fonds industries agroalimentaires public-privé doté de 500 millions d'euros, dont 200 M€ de l'Etat, parallèlement à la relance de l'appel à projet résilience et capacité agro-alimentaire 2030, dans le cadre de France 2030.

Néanmoins, l'effet de ces soutiens sur le secteur agroalimentaire n'a pas été évalué à ce jour.

### Objet et périmètre de la mission

La mission s'efforcera de faire un bilan des différents dispositifs de soutien ayant été mis en place depuis 2010 en faveur des industries agroalimentaires et essaiera d'en mesurer les effets en se basant sur les indicateurs disponibles permettant d'évaluer l'impact des soutiens sur l'innovation et la compétitivité. Les aides à l'innovation qui feront l'objet des investigations seront les différents programmes d'investissement d'avenir, les plans France Relance et France 2030 et les crédits d'impôts. Les autres aides à la modernisation et au remplacement des équipements (Feader, Feder, aides des collectivités...) seront étudiées dans la mesure où les données seront disponibles.

### Documentation disponible

La mission pourra se baser sur :

- les appels à projet et les appels à manifestation d'intérêt publiés,
- les cahiers des charges des dispositifs de soutien,
- les documents de bilan établis par les opérateurs,

- les rapports de la cour des comptes sur les soutiens à l'innovation industrielle,
- les rapports du comité de surveillance des investissements d'avenir
- les rapports du CGAAER sur les IAA et les PIA

#### Démarche et phasage

La consultation des documents de présentation des PIA et les premières rencontres avec le commanditaire (Cabinet, DGPE) et le SGPI ont permis de rédiger la présente note de cadrage.

La mission se poursuivra par la conduite d'entretiens avec les ministères de l'économie et de la transition écologique, les représentants des régions, les opérateurs et les représentants professionnels du secteur agroalimentaire.

Le rapport évaluera la possibilité de faire une extraction spécifiquement pour les IAA des soutiens apportés et des indicateurs. Il tentera de mesurer l'effet des aides sur la productivité et les démarches innovantes du secteur agroalimentaire et formulera des recommandations pour améliorer les futurs dispositifs. Enfin la coordination des différents dispositifs sera étudiée.

#### Parties prenantes à rencontrer

La mission se propose de rencontrer, outre les administrations centrales (DGPE, DGE) l'ensemble des opérateurs : ADEME, Banque publique d'investissement, Banque des territoires, Franceagrimer, l'agence nationale de recherche . Les régions seront approchées via l'association des régions de France. Les représentants professionnels du secteur seront contactés, notamment l'ANIA, ainsi qu'un échantillon d'entreprises représentatives ayant bénéficié des aides publiques.

Leur avis sera notamment recueilli sur :

- les objectifs des dispositifs de soutien,
- les critères permettant de déterminer si ces objectifs sont atteints,
- les aspects positifs des dispositifs et ceux qu'il faudrait améliorer,
- l'éventuelle évolution des dispositifs pour répondre aux enjeux actuels et émergents.

#### Suivi, livrables et calendrier d'exécution

Les entretiens avec les acteurs se dérouleront entre avril et juin 2025. La présente note de cadrage est rédigée début mai. Le projet de rapport sera remis en octobre 2025.

### Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées et auditionnées

Nom	Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
AMIOT	Justin	Région de France	Conseiller Agriculture, Agroalimentaire, Pêche et Forêt	06/06/2025
AUBERT	Diane	Fédération des entreprises et des entrepreneurs de France (FEEF)	Directrice des Affaires publiques	03/06/2025
BECQUEY	Augustin	Fédération nationale des exploitants d'abattoirs prestataires de service (Fneap)	Directeur du centre de formation/conseil	16/07/2025
BENDA	Robert	Bureau de l'emploi et de l'innovation	Chef de bureau adjoint	06/05/2025
BERNOIS	Virginie	Secrétariat général pour l'investissement	Conseillère Agriculture, Alimentation, Forêts, Bois	07/05/2025
BERTRAND	Jean-Marc	Bureau de l'emploi et de l'innovation	Chargé de mission Innovation Recherche	06/05/2025
BEUGNOT	Glenn	PACTALIM	Directeur Communication & Affaires Publiques	23/05/2025
BLANC	François	Cabinet de la Ministre	Conseiller diplomatique	12/05/2025
BOCQUET	Magali	La Coopération agricole	Directrice Compétitivité et Transitions	10/06/2025
BOIARDI	Scarlett-Rose	Banque des territoires		12/05/2025
BOUJU	Léonie	Commissariat général du développement durable	Chargée de mission Bureau agriculture et alimentation	09/05/2025
BOUNET-DOSPI	Justine	Bpifrance		19/05/2025
BRET-MAYOT	Julie	Fédération des Industries Avicoles	Déléguée générale	26/08/2025
BREUILLET	Christophe	VITAGORA	Directeur général	09/07/2025
CALLOIS	Jean-Marc	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	DRAAF adjoint AURA, conseillé par D Senet, ancien DMEA délégué ministériel aux entreprises agroalimentaires	03/06/2025
CAUDRON	Céline	Innovafeed	Directrice financière	03/09/2025
CHERON	Daniel	Invers	Administrateur indépendant	26/09/2025
COQUET	Yves	ANR		20/05/2025
COSTILHES	Maxime	Association Nationales des	Directeur	30/04/2025

		Industries Alimentaires		
CREPIEUX	Sébastien	Invers	Président du directoire	26/09/2025
CYTERMANN	Fabrice	Commissariat général du développement durable	Sous-directeur des politiques publiques durables	09/05/2025
DAIGNEY	Michel	Bpifrance		19/05/2025
DE LA NOUE	Aurélien	Cabinet de la Ministre	Conseiller économie, industries agroalimentaires, EGAlim, foncier et outremer	16/04/2025
DE LAMBALLERIE	Marie	ANR		20/05/2025
DELAVAUX	Christian	Groupe NatUp	Directeur des projets agroalimentaires	11/07/2025
DONARS	Marion	Fédération nationale des exploitants d'abattoirs prestataires de service (Fneap)	Directrice	16/07/2025
DONON	Juliette	ADEME	Cheffe du Service financements et pilotage de programmes	29/04/2025
DUBOIS	Ségolène	Innovafeed	Chargée du suivi des PIA, de France Relance, de France 2030	03/09/2025
DURAND	Hervé	CGAAER	Ancien conseiller France 2030 au cabinet du Ministre	05/05/2025
EMPINET	Marie-Laure	ROQUETTE et Présidente d'USIPA	Directrice des relations extérieures	26/08/2025
FALCONE	Patrick	CGAAER	Anciennement Chargé du Plan de relance DGPE	11/06/2025
FLAMARY	Marianne	Union des Syndicats des Industries des Produits Amylacés et de leurs Dérivés (USIPA)	Déléguée générale	26/08/2025
FLORIANI	Daniela	ANR	Directrice France 2030	20/05/2025
GOMAND	Faustine	Bureau de l'emploi et de l'innovation	Cheffe de bureau	06/05/2025
GUO	Aude	Innovafeed	Directrice générale	03/09/2025
HANOT	Julie	Commissariat général du développement durable	Sous-directrice des entreprises	09/05/2025
HEIN	Jean-François	Fédération nationale des exploitants d'abattoirs	Président	16/07/2025

		prestataires de service (Fneap)		
HONDEMA-MOKRANE	Fairouz	Région de France	Conseillère pilotage des fonds européens	06/06/2025
HOUVER	Célia		Conseil auprès de Limagrain	27/08/2025
KACI	Karima	PACTALIM	Directrice générale	23/05/2025
KIHANGUILA	Whitley	Ynsect	Chef de projet financement de l'innovation	10/07/2025
LAPASIN	Christophe	Cellule d'expertise Energie-Environnement des entreprises d'abattage et de préparation de viande	Secrétaire général de CELENE	17/07/2025
LAVILLE	Floran	Cycle Farms	Directeur général	26/08/2025
LE MANOUR	David	Fédération des Industries Avicoles	Président	26/08/2025
LEMPEREUR	Patricia	Région Bourgogne Franche Comté	Chargée de mission référente Feader/Industrie agroalimentaire	06/06/2025
LENOIR	CHARLES	FranceAgriMer		07/05/2025
LERMITTE	Serge	DGPE	DG Adjoint	23/05/2025
MAJOU	Didier	ACTIA	Directeur	16/07/2025
MARCUS	Vincent	Secrétariat général / Service de la Statistique et de la Prospective	Chef de service	16/04/2025
MARTIN	Alexandre		Sous-directeur adjoint	06/05/2025
MASCLE-ALLEMAND	Anne-Laure	Direction de l'évaluation SGPI	Economiste	26/05/2025
MAZIERES	Nicolas	CGAAER		26/05/2025
MEDOUS	Caroline	CGAAER	Anciennement Chargée du Plan de relance DGAL	12/05/2025
MERLO	Jean	Région Occitanie	Chargé de l'industrie agroalimentaire	06/06/2025
MESLAY	Mélanie	Banque des territoires		12/05/2025
MOURY	François	Invers	Président du Conseil de Surveillance	26/09/2025
MOUSSET	Jérôme	ADEME	Directeur Bioéconomie et Energies renouvelables	29/04/2025
NGUYEN	Julia	DGE/Service de l'Industrie	Directrice de projet IAA	23/05/2025

OUILLON	Bertrand	Groupement interprofessionnel pour la valorisation de la pomme de terre	Délégué général	29/07/2025
PAINEAU	Damien	Ferments du futur	Directeur exécutif	23/06/2025
PALAUQUI	Sophie	Institut de liaison des entreprises de consommation (ILEC)	Responsable pôles RSE et marketing	25/06/2025
PARIS	Pauline	Bpifrance		19/05/2025
PEREIRA-ALAGIA	Maël	DMEA DGPE	Responsable du Pôle action ministérielle	15/04/2025
PLOUCHART	Manon	Banque des territoires	Responsable France 2030, démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires"	12/05/2025
POINSSOT	Florence	FranceAgriMer		07/05/2025
PONCET	Alexandre	LIMAGRAIN	Directeur des Affaires publiques	27/08/2025
PRADIER	Florence	La Coopération agricole	Directrice générale	10/06/2025
PRUNIER	Léonard	Fédération des entreprises et des entrepreneurs de France (FEEF)	Président	03/06/2025
PUECH	Lilian	CGAAER	Coordinateur national pour le volet alimentation France 2030 Astragal/ADFS	12/06/2025
PUPIN	Anne-Charlotte	Chargée des projets de recherche	Lesaffre	25/08/2025
QUENNEMET	Philippe	Groupement interprofessionnel pour la valorisation de la pomme de terre	Président	29/07/2025
QUENTIN	Antoine	Institut de liaison des entreprises de consommation (ILEC)	Délégué général	25/06/2025
RAO	Michel	DGE	Sous-directeur Industries de santé, bien de consommation et agro-alimentaire	23/05/2025
REMONT	Sophie	Bpifrance	Directrice de l'expertise	19/05/2025
ROSSO	Laurent	Terres Univia	Directeur	26/09/2025
SEKHER	Nadia	Bpifrance	Responsable sectorielle agriculture et agroalimentaire	19/05/2025
SENET	David	Direction générale de l'alimentation	Chef du Bureau de la transition pour une agriculture durable	20/05/2025
SIMON	Hervé	Culture Viande	Responsable filières	17/07/2025

STEINMETZ	Vincent	CGAAER		12/06/2025
THALLER	Thibaud	BEL	Secrétaire général	29/09/2025
TICOT	Karine	Institut de liaison des entreprises de consommation (ILEC)	Responsable des études	25/06/2025
VISSAC	Philippe	CGAAER	CGAAER/Coordinateur volet agricole France 2030	18/04/2025
VISSAC-CHARLES	Véronique	CGAAER		12/06/2025
VOYATZAKIS	Ariane	Association Nationales des Industries Alimentaires Chambre syndicale de la levure	Directrice Innovation  Secrétaire générale	30/04/2025  25/08/2025

## Annexe 4 : Liste des sigles utilisés

AAP : Appel à projet  
ACTA : Association de coordination technique agricole  
ACTIA : Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire  
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
ADFS : Stratégie nationale d'accélération « Alimentation durable et favorable à la santé »  
AMI : Appel à manifestation d'intérêt  
ANAH : Agence nationale de l'habitat  
ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs  
ANIA : Association nationale des industries alimentaires  
ANR : Association nationale de la recherche  
ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine  
ARIA : Association régionale des industries alimentaires  
ASP : Agence de services et de paiements  
CA : Chiffre d'affaires  
CDC : Caisse des dépôts et consignations  
CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives  
CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux  
CICE : Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi  
CIR : Crédit impôt recherche  
CNES : Centre national d'études spatiales  
DGAL : Direction générale de l'alimentation  
DGE : Direction générale des entreprises  
DGER : Direction générale de l'enseignement et de la recherche  
DGPE : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises  
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
EBE : Excédent brut d'exploitation  
ETI : Entreprise de taille intermédiaire  
ETP : Equivalent temps plein  
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural  
FEEF : Fédération des entreprises et des entrepreneurs de France  
IAA : Industrie agroalimentaire  
ITAI : Institut technique agro-industriel  
ILEC : Institut de liaisons des entreprises de consommation  
MASA : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales

PEPR : Programmes et équipements prioritaires de recherche

PAT : Programmes alimentaires territoriaux

PIA : Programme d'investissement d'avenir

PME : Petite et moyenne entreprise

R&D : Recherche et développement

RMT : Réseau mixte technologique

SADEA : Stratégie nationale d'accélération « Systèmes agricoles durables et équipements agricoles » contribuant à la transition écologique

SATT : Société d'accélération et de transfert de technologies

SGPE : Secrétariat Général à la Planification Ecologique

TIGA : Territoires d'innovation grande ambition

TPE : Très petite entreprise

UE : Union européenne

UMT : Unité mixte technologique

## **Annexe 5 : Trame d'entretien avec les opérateurs**

### **Mission GCAAER 25033**

#### **Evaluation PIA, France relance, France 2030, dispositifs de soutien à l'industrie agroalimentaire**

#### **Trame d'entretien/opérateurs**

La lettre de mission que nous avons partagée avec vous, nous demande de recenser les aides distribuées par les opérateurs, dont fait partie votre organisation, dans le cadre des différents PIA, de France 2030 et de France Relance, de les analyser et les évaluer.

Comment analysez-vous l'évolution des différents programmes auxquels vous avez participé, avec leurs forces et leurs faiblesses ?

Notre mission porte sur l'industrie agroalimentaire. Parmi les projets que vous avez soutenus, pouvez-vous nous donner des informations spécifiques à ce secteur afin de réaliser une typologie et une cartographie des bénéficiaires et des projets soutenus :

- Nombre d'entreprises financées dans l'IAA/total
- Montants programmés, crédits payés
- Taille des entreprises
- Répartition géographique
- Type d'innovations engendrées
- Type d'accompagnement
- Impact sur la compétitivité de l'entreprise : valeur ajoutée, emploi, part de marché, brevets...
- Impact sur l'environnement, sur le marché national ou international
- Type de partenaire engagé dans le projet : labo, centre technologique...

Pouvez-vous nous mettre en contact avec des entreprises qui ont bénéficié avec succès des financements pour nous permettre d'étudier un échantillon de projets ?

Est-il possible d'avoir des éléments d'analyse sur des entreprises qui ont bénéficié à plusieurs reprises d'un accompagnement ?

Avez-vous réalisé une évaluation ex-ante, ex-post ou in-itinere des dispositifs ?

Quels indicateurs de suivi des projets ? Indicateurs partagés avec les autres acteurs ?

Avez-vous évalué le ou les dispositifs dont vous étiez en charge ? En lien avec les autres acteurs ?

Faut-il, et comment, améliorer la cohérence des indicateurs de suivi et développer une bonne méthodologie de mesure de ces indicateurs ?

Quels sont selon vous, de manière générale, les dispositifs d'accompagnement les plus pertinents ? subvention, avance remboursable, fonds, autres outils ?

Quels autres types de dispositifs de soutien ? Avez-vous une idée des demandes des acteurs de l'agroalimentaire ?

Améliorations à apporter dans les dispositifs d'accompagnement ? dans le choix des bénéficiaires, dans les outils mobilisés, dans la gouvernance ... ?

Avez-vous eu des liens avec les autres opérateurs ? A quelle fréquence ? dans quel cadre ?  
Quel type d'info partagées ?

## Annexe 6 : Objectifs et financements prévus dans France 2030

Objectif 1 – **Nucléaire** D'ici 2030, avoir développé une technologie de réacteurs nucléaires innovants. 1 milliard d'euro

Objectif 2 – **Hydrogène et Energies renouvelables** D'ici 2030, disposer d'au moins deux « gigafactories » d'électrolyseurs, l'ensemble des technologies nécessaires à l'utilisation de l'hydrogène et développer des technologies d'ENR à la pointe. 2,3 milliards d'euros

Objectif 3 – **Décarbonation de l'industrie** Baisser de 35 % les émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur entre 2015 et 2030. 5 milliards d'euros

Objectif 4 – **Automobile** D'ici 2030, produire 2 millions de véhicules électriques et hybrides en France. 2,6 milliards

Enjeu Objectifs Indicateur Budget

Mieux Vivre,

Objectif 5 – **Aviation** D'ici 2035, produire en France ou dans le cadre d'un projet européen le premier avion bas carbone. 1,2 milliard d'euro

Objectif 6 – **Alimentation et agriculture** Engager la troisième révolution agricole et construire les chaînes alimentaires de demain afin de mieux nourrir l'ensemble de la population et de protéger l'environnement 1,5 milliard d'euros

Objectif 7 – **Pharmaceutique et santé** D'ici 2030, produire en France au minimum vingt biomédicaments et développer et produire des dispositifs médicaux innovants et des solutions numériques et de rupture en santé 2,95 milliards d'euros

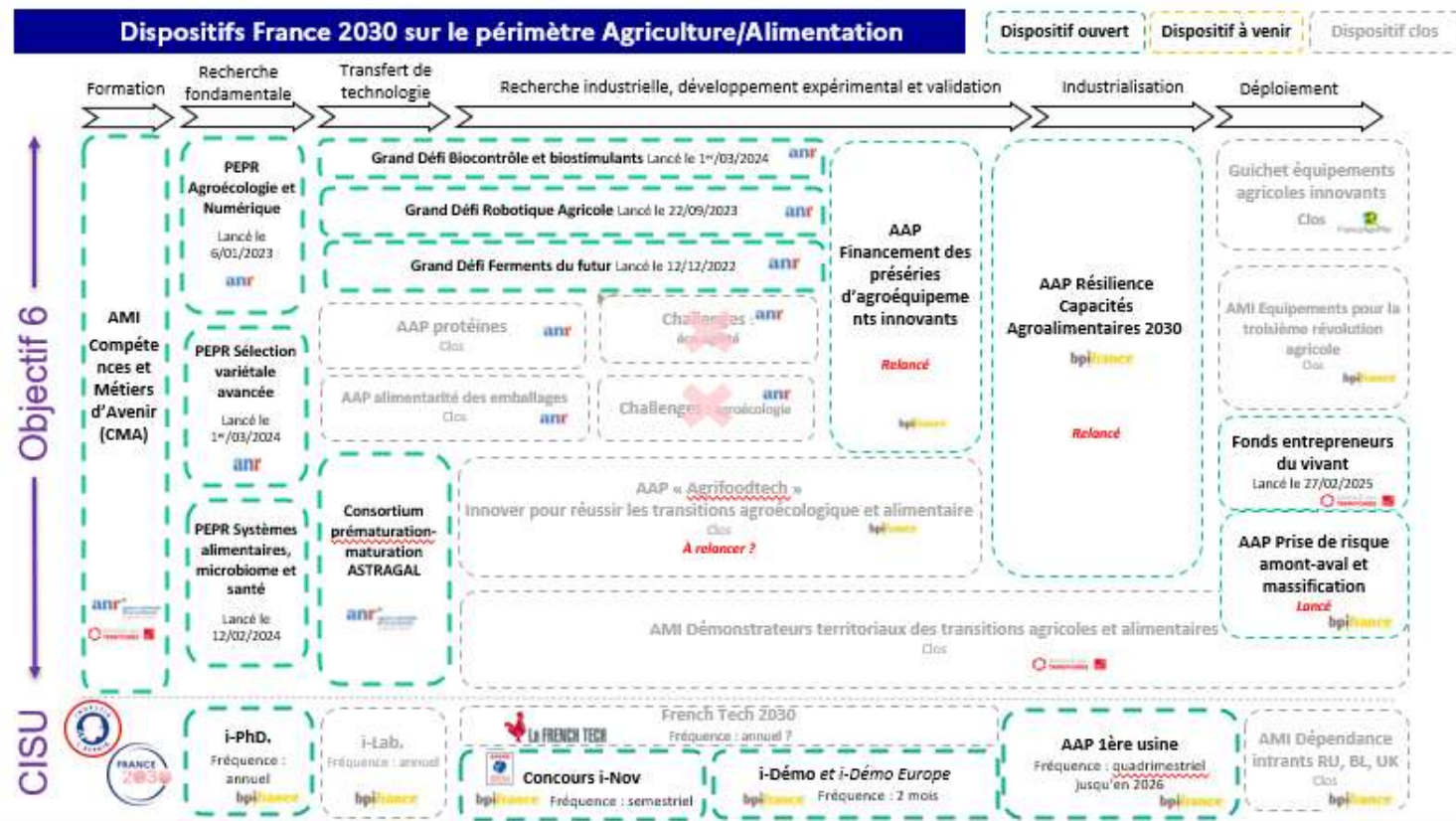
Objectif 8 – **Industries culturelles et créatives** Développer, d'ici à 2030, des studios de tournage et de postproduction, soutenir les technologies immersives et de réalité virtuelle et favoriser l'émergence de nouvelles formations aux métiers des ICC 0,6 milliard d'euros Mieux comprendre

Objectif 9 – **Spatial** D'ici cinq ans, faire émerger une offre française de lanceur réutilisable, des acteurs du New Space et de constellation de connectivité 1,55 milliard d'euros

Objectif 10 – **Fonds marins** Investir le champ des fonds marins. 0,3 milliard d'euros

*Source : présentation du plan France 2030 – Plan d'investissement*

# Annexe 7 : France 2030 : dispositifs agriculture/alimentation



Source DGPE Avril 2025

## Annexe 8 : PIA 1,2,3

Étiquettes de lignes	Nombre de ID PROJET	Engagements	Décaissements
<b>PIA1</b>	<b>36</b>	<b>93 306 347</b>	<b>20 626 498</b>
<b>Aide à la réindustrialisation</b>	<b>15</b>	<b>15 819 000</b>	<b>14 669 000</b>
ARI_PME	15	15 819 000	14 669 000
<b>Démonstrateurs (y compris Economie circulaire &amp; systèmes électriques intelligents)</b>	<b>4</b>	<b>2 239 534</b>	<b>2 239 534</b>
Chimie du végétal et matériaux biosourcés	1	91 675	91 675
Industrie et agriculture éco-efficientes	2	2 137 322	2 137 322
Recyclage et valorisation des déchets	1	10 537	10 537
<b>Financement de l'économie sociale et solidaire</b>	<b>5</b>	<b>1 030 000</b>	-
ESS	4	630 000	-
ESS Thématique	1	400 000	-
<b>Fonds Ecotechnologies</b>	<b>1</b>	<b>23 500 000</b>	-
Fonds Ecotechnologies	1	23 500 000	-
<b>Innovation de rupture 1</b>	<b>8</b>	<b>3 667 528</b>	<b>3 667 528</b>
PSIM	6	976 528	976 528
PSIM_levée de risque_2016	2	2 691 000	2 691 000
<b>Instituts pour la transition énergétique</b>	<b>1</b>	<b>50 436</b>	<b>50 436</b>
Institut de transition énergétique	1	50 436	50 436
<b>Projets industriels d'avenir_Fonds SPI</b>	<b>2</b>	<b>46 999 849</b>	-
Fonds SPI	2	46 999 849	-
<b>PIA1 &amp; PIA2</b>	<b>5</b>	<b>8 508 257</b>	<b>6 318 024</b>
<b>Projets structurants de R&amp;D pour la compétitivité 1&amp;2</b>	<b>4</b>	<b>8 473 480</b>	<b>6 283 247</b>
PSPC_pôles de compétitivité R&D	4	8 473 480	6 283 247
<b>Véhicules du futur</b>	<b>1</b>	<b>34 777</b>	<b>34 777</b>
Construction automobile mobilité	1	34 777	34 777
<b>PIA2</b>	<b>36</b>	<b>38 160 368</b>	<b>36 267 581</b>
<b>Fonds national d'innovation_Partenerariat régionaux d'innovation</b>	<b>3</b>	<b>174 000</b>	<b>174 000</b>
FISD_Rhône Alpes	1	24 000	24 000
Soutien aux projets d'avenir des PME en Nord Pas de Calais et Picardie	2	150 000	150 000
<b>Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir</b>	<b>23</b>	<b>30 164 184</b>	<b>29 886 115</b>
Abattage	15	25 609 171	25 609 171
Concours d'innovation_Franceagrimer	1	441 053	441 053
Initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire	4	631 698	631 698
Projets structurants des filières agricoles et agroalimentaires	3	3 482 262	3 204 193
<b>Projets industriels d'avenir_Aides d'Etat</b>	<b>10</b>	<b>7 822 184</b>	<b>6 207 466</b>
Produits innovants pour l'alimentation sûre, saine et durable	5	5 845 951	5 185 758
Projets industriels d'avenir_Génériques	5	1 976 233	1 021 708
<b>PIA3</b>	<b>46</b>	<b>107 194 775</b>	<b>11 265 029</b>
<b>Accompagnement et transformation des filières_Aides d'Etat</b>	<b>4</b>	<b>551 742</b>	<b>551 742</b>
Accompagnement et transformation des filières_aides d'Etat	4	551 742	551 742
<b>Accompagnement et transformation des filières_Fonds SPI</b>	<b>1</b>	<b>19 999 835</b>	-
Société de projets industriels 2	1	19 999 835	-
<b>Adaptation et qualification de la main d'œuvre - French tech tickets et diversité</b>	<b>2</b>	<b>73 713</b>	<b>73 713</b>
Concours French Tech tremplin	2	73 713	73 713
<b>Concours d'innovation_ADEME</b>	<b>3</b>	<b>1 885 714</b>	<b>1 885 714</b>
Concours d'innovation_performance environnementale batiments industrie sylviculture econc	2	1 638 845	1 638 845
Concours d'innovation_transport mobilite agriculture ecosystemes energies stockage et syst	1	246 869	246 869
<b>Concours d'innovation_Bpifrance</b>	<b>16</b>	<b>4 976 095</b>	<b>3 245 676</b>
Concours d'innovation_iNov2_BPI	3	1 748 448	693 973
Concours d'innovation_iNov4_BPI	3	2 420 661	1 789 733
Concours d'innovation_transport mobilite agriculture ecosystemes energies stockage et syst	10	806 986	761 970
<b>Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition_Aides d'Etat</b>	<b>5</b>	<b>8 297 611</b>	<b>2 357 721</b>
Bioéconomie et protection de l'environnement	2	413 468	-
Développement d'une filière de granulés en France pour la diversification des ressources	2	5 526 422	-
Economie circulaire_écoefficience dans l'Industrie, l'Agriculture et l'Eau	1	2 357 721	2 357 721
<b>Fonds national post maturation_Frontier venture</b>	<b>8</b>	<b>3 946 000</b>	-
Frontier Venture_Phase 1	7	2 146 000	-
Frontier Venture_Phase 2	1	1 800 000	-
<b>Grands défis - French tech Souveraineté</b>	<b>1</b>	<b>60 000 000</b>	-
French tech Souveraineté	1	60 000 000	-
<b>Projets structurants de R&amp;D pour la compétitivité 3</b>	<b>4</b>	<b>5 863 201</b>	<b>3 150 463</b>
Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité_vague 7	2	2 857 138	2 195 548
PSPC_vague 3	1	2 860 163	911 081
Reprise FUI 24 25	1	145 900	43 834
<b>Territoires d'innovation de grande ambition</b>	<b>2</b>	<b>1 600 863</b>	-
Territoires d'innovation	2	1 600 863	-
<b>Total général</b>	<b>123</b>	<b>247 169 747</b>	<b>74 477 133</b>

Source SGPI

## Annexe 9 : PIA 4, France 2030

Étiquettes de lignes	Nombre de Bénéficiaire Id	Engagements	décaissements
<b>Levier 1: Sécuriser l'accès aux matières premières</b>	<b>1</b>	<b>749 206</b>	<b>112 381</b>
<b>SA PRODUITS BIOSOURCES - CARBURANTS DURABLES</b>	<b>1</b>	<b>749 206</b>	<b>112 381</b>
Produits biosourcés et biotechnologies industrielles - DEM	1	749 206	112 381
<b>Levier 2: Sécuriser l'accès aux composants stratégiques, notamment électronique, robotique et machines intelligentes</b>	<b>1</b>	<b>1 975 162</b>	<b>1 975 162</b>
<b>FR30 Robots industriels</b>	<b>1</b>	<b>1 975 162</b>	<b>1 975 162</b>
Soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie_DEM	1	1 975 162	1 975 162
<b>Levier 4: Maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres</b>	<b>6</b>	<b>65 424</b>	<b>24 960</b>
<b>SA INTELLIGENCE ARTIFICIELLE</b>	<b>6</b>	<b>65 424</b>	<b>24 960</b>
IA Booster	6	65 424	24 960
<b>Levier 6: Capital-Innovation de rupture, start-ups industrielles et accélération de la croissance</b>	<b>13</b>	<b>29 074 654</b>	<b>12 161 986</b>
<b>FR30 Accélérer l'innovation de rupture</b>	<b>1</b>	<b>1 819 068</b>	<b>818 580</b>
1ère usine	1	1 819 068	818 580
<b>SA Structurel - Aides à l'innovation</b>	<b>12</b>	<b>26 255 586</b>	<b>11 343 406</b>
Concours d'innovation i-Nov n°12_ ANI	1	1 609 821	321 965
Concours d'innovation i-Nov n°8 - ANI	1	-	-
Concours i-Lab	6	2 210 000	1 384 500
Soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie_ANI	4	22 435 765	9 656 941
<b>Levier 7: France 2030 régionalisé</b>	<b>15</b>	<b>2 879 596</b>	<b>1 521 738</b>
<b>SA Structurel - Aides à l'innovation</b>	<b>15</b>	<b>2 879 596</b>	<b>1 521 738</b>
PIA régionalisé - projets collaboratifs de recherche et développement - HDF	1	277 896	166 738
PIA régionalisé - projets de filières - IDF	2	750 000	150 000
PIA régionalisé - projets de filières - PACA	1	550 000	325 000
PIA régionalisé - projets d'innovation - BFC	1	53 200	-
PIA régionalisé - projets d'innovation - Bretagne	1	108 500	75 000
PIA régionalisé - projets d'innovation - CVL	2	200 000	150 000
PIA régionalisé - projets d'innovation - Grand-Est	1	235 000	164 500
PIA régionalisé - projets d'innovation - HDF	2	357 500	250 250
PIA régionalisé - projets d'innovation - La Réunion	1	90 000	60 000
PIA régionalisé - projets d'innovation - PACA	2	200 000	140 000
PIA régionalisé - projets d'innovation - PDL	1	57 500	40 250
<b>Objectif 3: Décarboner notre industrie et la production d'intrants</b>	<b>65</b>	<b>77 502 568</b>	<b>8 810 067</b>
<b>FR30 Acier, ciment et chimie verts</b>	<b>65</b>	<b>77 502 568</b>	<b>8 810 067</b>
DECARB IND	5	22 851 792	-
Industrie Zéro Fossile Volet 1 - BCIAT	12	35 917 302	4 190 274
Industrie Zéro Fossile Volet 2 - DECARB IND	4	8 835 843	638 444
Industrie Zéro Fossile Volet 3 - DECARB FLASH	44	9 897 031	3 981 349
<b>Objectif 4: Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides</b>	<b>6</b>	<b>1 887 000</b>	<b>1 048 250</b>
<b>FR30 Véhicules connectés et zéro émission</b>	<b>6</b>	<b>1 887 000</b>	<b>1 048 250</b>
Rebond industrie_BPI	6	1 887 000	1 048 250
<b>Objectif 6: Innover pour une alimentation saine, durable et traçable</b>	<b>75</b>	<b>147 691 489</b>	<b>34 654 474</b>
<b>FR30 Fermes de demain</b>	<b>44</b>	<b>126 633 925</b>	<b>30 031 300</b>
Résilience et capacités agroalimentaires 2030	44	126 633 925	30 031 300
<b>SA ALIMENTATION DURABLE ET FAVORABLE A LA SANTE</b>	<b>29</b>	<b>19 065 196</b>	<b>4 342 237</b>
Besoins alimentaires de demain	23	19 065 196	4 342 237
MAT ANR - Gré à gré	6	-	-
<b>SA SYSTEMES AGRICOLES DURABLES</b>	<b>2</b>	<b>1 992 368</b>	<b>280 937</b>
Innover pour réussir la transition agroécologique (SADEA)	2	1 992 368	280 937
<b>Objectif 7: Produire en France au moins 20 bio-médicaments, notamment contre les cancers, les maladies chroniques et développer et produire des dispositifs médicaux innovants</b>	<b>1</b>	<b>886 470</b>	<b>156 251</b>
<b>SA BIOTHERAPIE ET BIOPRODUCTION DES THERAPIES INNOVANTES</b>	<b>1</b>	<b>886 470</b>	<b>156 251</b>
Nouvelles thérapies et outils de production à* MAT	1	886 470	156 251
<b>Total général</b>	<b>183</b>	<b>261 711 569</b>	<b>60 465 270</b>

## Annexe 10 :PIA ANR

Entre 2014 et 2024, l'ANR a attribué 26,7 M€ à 53 projets de recherche avec des partenaires privés dans le domaine de l'agroalimentaire. Ces projets ont été majoritairement financés dans le cadre de l'Appel à projet générique (33 projets), outil majeur du financement sur projets de l'ANR, mais également dans des programmes européens (14 projets) dont 8 dans le partenariat pour la Méditerranée PRIMA, et enfin dans le programme LabCom (6 projets), instrument de financement focalisé sur l'innovation.

Parmi les projets :

Thème de recherche	Nombre de projets
Amélioration de l'efficacité et de la durabilité des process	12
Caractérisation et l'amélioration des qualités intrinsèques des aliments et des boissons	10
Qualité des emballages	8
Lutte contre les contaminations alimentaires	7
Production alimentation animale	6
Populations particulières (ex : séniors)	5
Valorisation des déchets et des sous-produits des systèmes alimentaires	4

## Annexe 11 : Des projets emblématiques

### Les protéines

La volonté de réduire la dépendance de la France aux importations de protéines végétales en développant leur production apparaît comme une priorité dans tous les grands programmes d'investissement consacrés à l'IAA, que ce soit dans les PIA, le Plan de Relance, France 2030 ou la Planification écologique.

Dans le Plan de Relance lancé en 2020, la stratégie en faveur du développement des protéines végétales avait pour objectif d'augmenter de 40 % les surfaces semées avec des espèces riches en protéines végétales, entre 2020 et 2023, soit 400 000 hectares supplémentaires, de légumineuses à graines (soja, pois chiches, lentilles, haricots secs) et de légumineuses fourragères (luzerne, trèfle, sainfoin...). Elle prévoyait aussi le maintien des surfaces oléagineuses (tournesol et colza) à hauteur de deux millions d'hectares.

A l'horizon 2030, l'objectif est de doubler la surface agricole semée avec des espèces riches en protéines végétales mais aussi de construire de nouveaux moulins à blé.

Cette stratégie a bénéficié des 150 M€ du Plan de Relance et d'une ligne de crédit dans France 2030 et fait suite au Plan protéines végétales pour la France de 2014-2020 qui n'avait pas atteint ses objectifs.

En 2024, France Stratégie a réalisé une évaluation du volet consacré au développement des protéines végétales dans le Plan de Relance.

En termes de développement des surfaces cultivées, les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants. En effet, d'après les publications d'Agreste, les surfaces de protéagineux sont en baisse, passant de 320 000 ha en 2020 à 252 000 ha en 2025 (chiffres estimés pour 2025, hors pois chiches, lentilles et haricots).

Quant aux surfaces en oléagineux, elles ont légèrement augmenté passant de 2 119 000 ha en 2020 à 2 160 000 ha en 2025 (estimation pour 2025, avec une hausse en 2022 et 2023 et une baisse en 2024).

Surfaces d'oléagineux\* cultivés en France entre 2020 et 2025

Cultures	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2025/2024	Évolution 2025 / Moyenne 2020-2024
	Millier d'ha	Millier d'ha	Millier d'ha	Millier d'ha	Millier d'ha	Millier d'ha	%	%
Colza	1 113	980	1 230	1 346	1 327	1 296	-2,3	8,1
hiver	1 110	979	1 229	1 344	1 325	1 295	-2,3	8,1
printemps	3	1	1	1	2	1	-7,3	-15,9
Tournesol	777	698	871	822	755	674	-10,7	-14,1
Soja	187	154	184	158	153	150	-1,9	-10,4
Autres oléagineux**	42	46	39	46	43	41	-4,8	-6,0
<b>Total oléagineux</b>	<b>2 119</b>	<b>1 879</b>	<b>2 324</b>	<b>2 372</b>	<b>2 277</b>	<b>2 160</b>	<b>-5,1</b>	<b>-1,5</b>

Source : Agreste – SAA 2020 à 2024 (provisoire pour 2024) et Estimations précoces de productions 2025 arrêtées au 1<sup>er</sup> mai 2025

\* Y compris semences

\*\* Dont le lin oléagineux

Dans son évaluation du Plan de Relance, France Stratégie s'est également appuyée sur différents dispositifs pour amorcer une évaluation<sup>12</sup> de la stratégie protéines.

Récapitulatif des dépenses engagées par dispositif au 20 décembre 2023, issu de France Stratégie (d'après les données des DGER-DGPE, FranceAgriMer)

Mesure	Nombre de bénéficiaires	Montant de l'aide engagée (M€)	Montant décaissé (M€)
<b>Investissements et agroéquipements des exploitations agricoles (74 M€)</b>	6 677	72,9	60,6
<b>AAP Structuration de la filière (50 M€)</b>	73	48,6	24,3
<b>AAP Soutenir la recherche variétale sur les légumineuses et développer de nouvelles formes de protéines (3 M€)</b>	7*	2,6	0,1
<b>Campagne de promotion des légumineuses (1,2 M€)</b>	-	1,2	-
<b>Recherche et innovation (20 M€)</b>	87	20	16
<b>Accompagnement Bpifrance (2 M€)</b>	-	2	-
<b>Total</b>	-	<b>147,3</b>	<b>101,6</b>

- : données non disponibles
- \* : projets validés ou en cours de validation

Sur 118 dossiers déposés dans le cadre du dispositif AAP Structuration des filières de protéines végétales de France Relance, 73 ont été retenus pour un montant total prévu de 80 M€. Le rapport cite différents projets retenus, comme la mise en place d'un outil de décorticage et de trituration du tournesol bio ou la construction d'une usine de transformation de légumineuse bio mais sans être en mesure de tirer des conclusions quant au succès ou à l'échec des projets, notamment par manque de données individuelles sur les lauréats et par manque de recul. La mission a néanmoins été informée que le nouveau moulin à blé financé en Limagne a tout de suite été utilisé à un niveau optimal.

La France mise aussi sur le développement des légumineuses à travers l'accompagnement de projets dans le cadre de la Planification écologique. Rendus publics en juillet 2025, dix lauréats devraient bénéficier d'un soutien de 11,7 M€ sur les 38,4 M€ initialement prévus dans le cadre de l'appel à projet « Projets territoriaux filières légumineuses » lancé en 2024. Les investissements, prévus en aval des filières, portent sur la collecte, le tri, la transformation, des investissements à la réalisation de prototypes, ainsi que de l'ingénierie de projet. L'interprofession souligne la nécessité de préserver l'avance acquise dans la génétique des semences et de remédier à l'obsolescence des infrastructures logistiques. Compte tenu des délais de mise en œuvre, les missionnés n'ont pas été en mesure d'analyser ces projets plus en détail.

<sup>12</sup> France Stratégie, Comité d'évaluation du plan France Relance présidé par Xavier Jaravel, Rapport final, volumes 1 et 2, p 233-237, 301-326, 2024

## La filière insecte

Pour bien comprendre le lancement de cette nouvelle filière, les missionnés se sont intéressés à quatre entreprises, au profil différent : Ynsect, Cycle Farms, Innovafeed et Invers).

Il apparaît que l'entreprise **Ynsect** fortement soutenue dans les PIA et dans France 2030, l'est aussi à travers France Relance. Ynsect est une start-up fondée en 2011 à Paris, qui transforme les insectes en aliments pour les poissons, les animaux domestiques, les plantes et les humains. Elle produit des vers de farine dans des fermes verticales. Ynsect est souvent mise en avant comme une référence de start-up qui réussit. Son PDG et fondateur Antoine Hubert est régulièrement cité comme un modèle d'entrepreneur et fait partie des personnalités ambassadrices de France 2030.

Ynsect a levé 645 M€ entre son lancement et avril 2025 auprès de fonds d'investisseurs mondiaux, de banques et d'organismes publics, un record dans l'agritech française.

L'entreprise a été fortement soutenue par les Programmes d'investissement d'avenir. Avec les PIA 1 et 2, elle a bénéficié de 6 types de dispositifs pour un montant total d'engagement de 90 718 224 € (5 269 142 € réellement décaissés). Les financements ont permis à l'entreprise de se développer et de se déployer sur trois sites de production, l'un à Dole dans le Jura dès 2016, un autre aux Pays-Bas à partir de 2017 et un troisième à Amiens en 2021 (considérée alors comme la plus grande ferme verticale de production d'insectes au monde).

En 2022, elle avait déposé 341 brevets.

Ynsect est à l'origine du grand projet de recherche Ynfabre, le premier programme industriel de sélection génomique appliqué à l'élevage de masse d'insectes, pour multiplier les races d'insectes reproducteurs, performantes et résistantes. Le laboratoire de recherche Le Genoscope ainsi que plusieurs entreprises sont impliqués dans le projet à 10 Md€ qui a bénéficié, en 2022, d'un financement de 4,34 M€, dans le cadre de l'appel à « Projets Structurants de Compétitivité » du PIA piloté par Bpifrance. Il a également bénéficié du soutien du Syndicat des éleveurs avicoles et aquacoles de France (SYSAAF) et a reçu une double labellisation : du pôle de compétitivité Vitagora et du Comité Stratégique de la Filière Agroalimentaire.

Comme l'a indiqué le PDG d'Ynsect Antoine Hubert en 2022, « La reconnaissance et le financement reçus par ce projet sont sans précédent ». D'après Bpifrance, un an après le lancement du projet Ynfabre, une avancée majeure a été franchie avec la création d'une puce de génotypage, dédiée au ver de farine *Tenebrio molitor*. Il s'agit d'une première mondiale qui sera très utile à la communauté scientifique pour le développement futur de l'élevage d'insectes.

Néanmoins, le bilan de l'investissement public interroge car l'entreprise Ynsect qui employait plus de 200 salariés a été placée en redressement judiciaire en 2025 puis liquidée. Le site de Dole a été repris par un fabricant de biosolutions, Le directeur général a expliqué qu'il n'arrivait pas à rentabiliser son modèle économique et qu'il aurait dû produire davantage de volumes à un coût plus faible.

L'entreprise **Cycle Farms**, issue en 2016 d'un incubateur de l'Université de Paris-Saclay, a développé un process complet, breveté, de sélection et de production de larves d'insectes, comme source de protéines pour l'alimentation animale. Cycle Farms a installé son centre de R&D en Touraine en 2017 et une première unité de production au Ghana, un pays connaissant un fort développement des exploitations piscicoles. En 2018, l'entreprise s'est rapprochée du groupe Orvia dont elle est aujourd'hui une filiale.

L'intégration de Cycle Farms par Orvia a permis des partages de savoir-faire en génétique, génétique de la volaille côté Orvia, génétique de la mouche soldat noire pour Cycle Farms. Le rapprochement a également permis de partager des infrastructures, ainsi Orvia a rénové l'un de ses couvoirs de poussins pour la phase de reproduction et de sélection des insectes. Enfin, le rapprochement est stratégique car il permet à Cycle Farms de bénéficier des ressources et du réseau d'Orvia qui en retour, investit dans une protéine alternative pour diversifier ses activités.

Le choix stratégique qui a été retenu est celui de s'implanter en amont de la chaîne de valeur des insectes, en travaillant sur la sélection et la reproduction, plutôt que de se concentrer sur l'élevage en tant que tel. Néanmoins, malgré des débuts prometteurs, Cycle Farms reste un centre de coût, non rentable à ce stade pour le groupe Orvia.

Co-fondée en 2016 par Clément Ray, président, Aude Guo, Directrice générale et Bastien Oggeri, directeur général, **Innovafeed** est une société spécialisée dans l'élevage d'insectes, plus précisément la mouche soldat noire *Hermetia illucens*, pour l'alimentation animale et végétale. Disposant de 2 usines de production, l'entreprise emploie 350 salariés en France et aux États-Unis.

En France, le site pilote de Gouzeaucourt, près de Cambrai, est implanté au sein du plus gros gisement européen de co-produits tant agricoles qu'agroalimentaires. Mis en service en 2017, il a participé à valider le modèle de développement soutenu par Innovafeed et, par ricochet, à lancer la commercialisation de ces nouveaux produits. D'une surface de 5 000 m<sup>2</sup>, le site a fait l'objet d'un plan d'investissement, visant à le transformer en laboratoire de R&D. Ce premier Centre Européen de l'Innovation de l'Insecte (CEII) doit permettre de réaliser des tests à différentes échelles.

C'est à Nesle qu'Innovafeed a implanté son unité de production industrielle en 2020, unité qui a connu plusieurs extensions depuis et qui en fait la plus grande usine de production d'insectes au monde.

Innovafeed, contrairement à d'autres leaders du secteur, a réussi sa phase d'industrialisation en optimisant ses coûts de fonctionnement et en s'inscrivant dans une logique industrielle de partenariat avec d'autres acteurs. Ainsi l'unité de production ouverte en novembre 2020 fonctionne avec l'amidonnerie de Tereos qui lui fournit de la matière première et avec l'usine biomasse de Kogeban qui permet à Innovafeed de récupérer sa chaleur fatale.

Pour être pérenne, l'entreprise doit encore parvenir à réduire ses coûts de fonctionnement et à augmenter sa production. Elle mise sur 2027 pour une montée en échelle totale.

Innovafeed a bénéficié de plusieurs aides :

- PIA 2 et 3 : 6 projets (Total des engagements 7 209 742 €, Financements décaissés 6 661 056 €)
- France 2030 : 2 projets (Engagements : 5 166 252 €, Décaissements : 2 143 483 €)

L'entreprise **Invers** a été fondée en 2018, très vite lauréate de différents concours d'innovation. Elle lève des fonds une première fois en 2019 pour un montant de 3,3 M€ ce qui lui permet d'investir dans deux bâtiments agricoles. En 2022, avec l'entrée au capital des coopératives Limagrain, Pxyane et Eurea, elle procède à une nouvelle levée de fonds pour un montant de 15 M€. En 2023, elle lance le couvoir. Invers a retenu le ténébrion meunier qui se nourrit principalement de son de blé, un co-produit de l'agriculture présent dans le périmètre géographique de l'entreprise. C'est un insecte qui s'adapte à un élevage en petites unités à la ferme, choix qui été fait dans le modèle de développement en lien avec les coopératives Oxyane et Eurea. L'entreprise n'est toujours pas rentable et estime qu'un soutien supplémentaire de 5 M€ lui permettrait d'atteindre le seuil de rentabilité.

A noter que le programme France 2030 a prévu d'accompagner un autre leader de la filière. Il s'agit d'EAP Group porteur du projet Capafeed, de construction d'une usine innovante pour produire les protéines de demain à partir de la mouche du soldat noir pour l'alimentation humaine et animale. Les montants d'aide prévus sont de l'ordre de 18 115 993 € d'engagements (10 869 596 € de subventions et 7 246 397 € d'avance remboursable) pour un projet évalué à 90 579 964 €. En septembre 2025, la holding EAP Group a été placée en liquidation judiciaire mais le centre de R&D et l'entreprise de production de Rethel ont été repris par la Compagnie des insectes.

Dans la filière insectes, les entreprises françaises ont des trajectoires différentes mais elles ont toutes dû faire face à :

- Une industrie lourde nécessitant des investissements massifs
- Une RD bien soutenue mais il semble plus difficile d'être accompagné dans la phase d'industrialisation : des financements moins nombreux, plus fragmentés, plus lourds en termes de gestion administrative, un accès restreint à certains dispositifs de soutien en raison d'effectifs croissants dans les entreprises
- Une image du secteur détériorée, notamment avec la défaillance du leader Ynsect, ce qui a provoqué le doute des investisseurs et donc des difficultés accrues pour les entreprises en recherche de levée de fonds
- Des questions réglementaires : comme il s'agit d'une nouvelle filière, les réglementations française et européenne se construisent progressivement, et dans tous les cas, trop lentement aux dires des industriels qui évoquent des freins administratifs pour l'obtention d'autorisations de commercialisation (exemple du frass : engrais à base de déjections).

Malgré le fort soutien à cette filière innovante, les leaders français sont toujours en recherche d'un modèle économique rentable et stabilisé.

Les entretiens réalisés et les éléments recueillis permettent d'avancer des facteurs de succès, mais en restant prudent, tant le secteur est fragile :

- Le choix de l'insecte est déterminant, car ses caractéristiques détermineront la rentabilité du processus de production
- Le fait de s'adosser à d'autres partenaires industriels, pour rationaliser les coûts de production et en particulier, ceux de l'énergie, pour construire une complémentarité dans les produits commercialisés
- L'échelle de production

Comme le pointe le rapport<sup>13</sup> du député Philippe Bolo et du sénateur Arnaud Bazin, en dépit du modèle économique encore très fragile de cette filière, il convient de conserver les savoir-faire qui ont été acquis par les start-ups françaises dans ce secteur car elles sont aujourd'hui en pointe en Europe.

De manière générale, les acteurs rencontrés considèrent que grâce aux financements publics, beaucoup de connaissances scientifiques sur les insectes ont été produites et qu'elles doivent être valorisées.

## **Les algues**

Il faut distinguer les macro-algues, ramassées en mer ou sur le rivage (99 % du tonnage) des microalgues (par exemple la spiruline), cultivées à terre dans des bassins pour produire des compléments alimentaires. Riches en protéines et en micronutriments, elles présentent un bilan carbone très favorable. La production d'algues est encore peu développée et se heurte à des obstacles de disponibilité des espaces de culture d'algues (fermes littorales) et de construction d'une filière de transformation.

Le marché des protéines alternatives devrait croître mais elles constituent pour l'instant plutôt un complément qu'un remplaçant des protéines traditionnelles. Leur mise sur le marché est subordonnée au franchissement d'obstacles réglementaires. En Europe, les producteurs de nouveaux aliments doivent obtenir une autorisation de mise sur le marché de la Commission européenne après évaluation de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) dans le cadre du processus dit « Novel food ».

L'incertitude sur les débouchés auprès des consommateurs finaux entrave le développement industriel qui nécessite, au-delà de l'étape de recherche et développement dans le cadre de start-up, de mobiliser des ressources importantes (financement public et privé).

---

<sup>13</sup> Arnaud Bazin, Philippe Bolo, Protéines et alimentation, Rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, 2025

## Annexe 12 : Bibliographie

Association Nationale des Industries Agroalimentaires, Baromètre économique, 2024.

Association nationale recherche technologie (ANRT), comparaison internationale sur le cours du chercheur comptabilisé par les groupes bénéficiaires du crédit d'impôt recherche en 2022, mars 2024, 5 pp.

Antoine Bozio et Etienne Wasmer, Les politiques d'exonérations de cotisations sociales, une inflexion nécessaire, 2024

Christophe Barthès, Thierry Benoît, Assemblée Nationale, Rapport d'information relatif aux problématiques économiques de l'abattage dans le contexte de réduction des cheptels, p35-41, 2025

Arnaud Bazin, Philippe Bolo, Protéines et alimentation, Rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, 2025

Comité de surveillance des investissements d'avenir, Le programme d'investissements d'avenir, un outil à préserver, une ambition à refonder, Évaluation du premier volet du programme d'investissements d'avenir (PIA, 2009–2019), 2019

Comité de surveillance des investissements d'avenir, France 2030, Lancement maîtrisé d'un plan d'investissements à impacts majeurs, Première évaluation in itinere, 2023

Cour des Comptes, Le Programme d'investissement d'avenir, une démarche exceptionnelle, des dérives à corriger, 2015

Cour des Comptes, Le Programme d'investissement d'avenir : un acquis à consolider, un rôle spécifique à mieux définir, Exercices 2010-2020, 2021

Cour des Comptes, Analyse de l'exécution budgétaire de 2024, Mission Investir pour la France de 2030, 2025

Marie-Cécile Damave, Fédérer les acteurs de l'innovation avec les partenariats public-privé, Saf agr'iDées, 2017

France Relance, Avenant au Contrat stratégique de la filière agroalimentaire 2022-2023, 2022.

France Stratégie, Programme d'investissements d'avenir, Rapport du Comité d'examen à mi-parcours, 2016

France Stratégie, Inspection générale des finances, Comité d'évaluation du plan France Relance présidé par Benoît Cœuré, Premier rapport, p 352-358, 2021

France Stratégie, Inspection générale des finances, Comité d'évaluation du plan France Relance, Deuxième rapport, p 311-337, 2022

France Stratégie, Comité d'évaluation du plan France Relance présidé par Xavier Jaravel, Rapport final, volumes 1 et 2, p 233-237, 301-326, 2024

Hervé Lejeune, Nicolas Mazières, GCAAER, Prospective pour l'industrie agroalimentaire française à l'horizon 2040, 2024

Caroline Medous, Fabrice Marty, CGAAER, Quelles places de l'agriculture et de l'agroalimentaire français dans une offre alimentaire à bas prix ? 2024

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Plan de relance, Transition agricole, alimentation et forêt, 2020

Pierre Sai, Véronique Vissac-Charles, CGAAER, Evaluation des apports du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) aux politiques publiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2022

URSSAF, Stat'ur bilan n° 366, juillet 2023